



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Au service
des peuples
et des nations



GRUPE DES
NATIONS UNIES
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

UNJP/MLI/067/UNJ
Rapport final

PROGRAMME CONJOINT DES NATIONS UNIES

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DE 600 MÉNAGES DES RÉSEAUX DE GROUPEMENTS DE FEMMES

MALI

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU PROJET

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 2025

PROGRAMME CONJOINT DES NATIONS UNIES

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE
LA RÉSILIENCE DE 600 MÉNAGES DES RÉSEAUX
DE GROUPEMENTS DE FEMMES

MALI

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU PROJET

Rapport préparé à l'intention
du Gouvernement du Mali
par
l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 2025

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités. Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture remercie vivement tous ceux qui ont contribué à la mise en œuvre du projet, que ce soit par des informations, des conseils ou en mettant à disposition des installations.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS	vii
A. VUE GÉNÉRALE	1
A.1 PROFIL DU PROJET	1
A.2 DONNÉES FINANCIÈRES EN USD	1
A.3 RÉSUMÉ	2
B. PERTINENCE	4
C. RÉALISATION DES RÉSULTATS	5
D. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET	36
E. DURABILITÉ	399
F. ENSEIGNEMENTS TIRÉS	42
G. MESURES DE SUIVI À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT	44
H. RÉCIT À DIMENSION HUMAINE	44
 Annexe 1	
MATRICE DE CADRE LOGIQUE – RÉALISATION DES INDICATEURS	47
Annexe 2	
DOCUMENTS PRÉPARÉS AU COURS DU PROJET	52
Annexe 3	
PERSONNEL DU PROJET	53
Annexe 4	
FORMATIONS ET VOYAGES D'ÉTUDES	54
Annexe 5	
ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE PROJET	56

LISTE DES TABLEAUX

	<u>Page</u>
<u>Tableau 1</u> Localités et membres des comités de gestion des étangs piscicoles	20
<u>Tableau 2</u> Situation détaillée de revolving des campagnes agricoles 2022 et 2023	26
<u>Tableau 3</u> Situation sur le suivi de production des PPM de Yolo-Wèrè dans la commune de Diédougou, en 2023	26
<u>Tableau 4</u> Répartition des pluviomètres par commune	27
<u>Tableau 5</u> Superficie de mise en défens par village cible	29
<u>Tableau 6</u> Situation de la répartition des bénéficiaires	30

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACD	- Action couverture et développement
AEDD	- Agence de l'environnement et du développement durable
AGR	- Activités génératrices de revenus
AMAPROS	- Association malienne pour la promotion du Sahel
AVEC	- Association villageoise d'épargne et de crédit
BIRAD	- Bureau d'ingénierie et de recherche appliquée au développement
CAFO	- Coordination des associations et ONG féminines du Mali
CEAP	- Champs-écoles agropastoraux
ENIM	- Entreprise Nouhoun Idrissa Maïga
FAO	- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	- Franc de la Communauté financière africaine
FCM	- Fonds climat Mali
MEADD	- Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable
ONG	- Organisation non gouvernementale
PDESC	- Plan de développement économique, social et culturel
PNUAD	- Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	- Programme des Nations Unies pour le développement
PPM	- Petit périmètre maraîcher
UNDAF	- Plan-cadre des Nations Unies d'aide au développement

A. VUE GÉNÉRALE

A.1 PROFIL DU PROJET

Pays	Mali							
Code du projet	UNJP/MLI/067/UNJ							
Intitulé du projet	Projet d'appui au renforcement de la résilience de 600 ménages des réseaux de groupements de femmes							
Partenaire fournisseur de ressources	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)							
Date de début du projet	3 septembre 2021							
Date de fin du projet	30 novembre 2024							
Organisations participantes	Association malienne pour la promotion du Sahel (AMAPROS)							
Partenaires d'exécution (liste):								
	<table><tr><th>Nom</th><th>Type (organisation non gouvernementale/de la société civile/communautaire, Gouvernement, etc.)</th><th>Total des fonds transférés (en USD)</th></tr><tr><td>Action Couverture et Développement (ACD)</td><td>Organisation non gouvernementale</td><td>233 306</td></tr></table>	Nom	Type (organisation non gouvernementale/de la société civile/communautaire, Gouvernement, etc.)	Total des fonds transférés (en USD)	Action Couverture et Développement (ACD)	Organisation non gouvernementale	233 306	
Nom	Type (organisation non gouvernementale/de la société civile/communautaire, Gouvernement, etc.)	Total des fonds transférés (en USD)						
Action Couverture et Développement (ACD)	Organisation non gouvernementale	233 306						
Contribution au cadre stratégique <i>Indiquer l'intitulé de chaque résultat de niveau supérieur auquel contribue le projet.</i>								
Objectifs de développement durable (ODD)	13							
Cibles des ODD	13.2							
Domaines prioritaires du Programme de la FAO (DPP)	Amélioration en matière d'environnement 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets.							
Priorités/initiatives régionales, si applicable	Intensification durable de la production et développement des chaînes de valeur en Afrique.							
Résultats du PNUAD/PCNUDD (ou d'un document de programme de pays commun des Nations Unies équivalent), si applicable	PNUAD 2020-2024, Priorité 3: Durabilité environnementale et résilience aux effets néfastes des changements climatiques.							
Produits du Cadre de programmation par pays (CPP), si applicable	CPP 2018-2022, Priorité 2: Intensification durable, diversification de la production et développement des chaînes de valeurs agrosylvopastorales et halieutiques.							

A.2 DONNÉES FINANCIÈRES EN USD¹

Dernier budget approuvé	1 000 000 USD
--------------------------------	---------------

¹ Source des données: FPMIS/Data Warehouse.

A.3 RÉSUMÉ

Dans le cadre du présent projet, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avec l'appui financier du Fonds climat Mali (FCM), a fourni un accompagnement technique visant à promouvoir des pratiques agricoles climato-intelligentes innovantes. L'objectif était d'augmenter durablement la productivité tout en consolidant la résilience des communautés rurales face aux effets du changement climatique. Le projet a été mis en œuvre dans six communes réparties entre les régions de Ségou (Cinzana, Diédougou, Fatiné et Kamiandougou) et de San (Niamana et Dièguèna).

Les interventions se sont articulées autour de l'ensemble de la chaîne de réponse aux effets du changement climatique, en informant et en formant les communautés sur ses causes, tout en proposant des mesures de mitigation et d'adaptation concrètes. L'approche s'est appuyée sur des techniques simples, peu coûteuses, facilement reproductibles par les productrices et producteurs : reboisement pour lutter contre la déforestation, meilleure gestion des terres cultivées afin de favoriser le stockage du carbone dans les sols, restauration de terres dégradées pour réduire l'érosion, production et utilisation de fumier organique pour limiter les émissions de méthane. À cela s'ajoute l'amélioration des rendements agricoles à travers la distribution de plus de 6 000 kg de semences vivrières et maraîchères à plus de 5 000 personnes.

Les agricultrices et agriculteurs ont progressivement adopté ces techniques et intégré des méthodes d'agriculture intelligente dans leurs pratiques quotidiennes. Le renforcement des capacités a été au cœur du dispositif, en particulier à travers l'accompagnement des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC), des champs-écoles agropastoraux (CEAP) et des comités de gestion des infrastructures. Ce travail a contribué à consolider les moyens d'existence des populations rurales. Les 41 AVEC mises en place ont mobilisé un capital de plus de 33 millions FCFA (soit environ 54 000 USD), utilisé pour financer des activités génératrices de revenus (AGR) en faveur des femmes et des hommes membres. Ces fonds ont notamment permis de faire face à des besoins essentiels tels que la santé infantile, les frais scolaires ou encore l'achat de condiments.

Le projet a mis un accent particulier sur le rôle central des femmes dans l'économie locale, en favorisant leur autonomisation et en réduisant leur vulnérabilité face aux effets du changement climatique. Par exemple, en 2023, la commercialisation du surplus de production de gombo dans certaines localités comme Yolo-Wèrè, Koro ou encore Adamabougou a permis de générer plus de 1,5 million FCFA (soit environ 2 460 USD) grâce à la vente de

6 709 kg de récoltes. La participation des femmes aux prises de décision et à la gestion des ressources naturelles a été constamment encouragée.

Au total, 6 930 personnes, dont près de 57 pour cent de femmes, ont directement bénéficié des actions du projet, et plus d'un million de personnes ont été touchées indirectement à travers les campagnes d'information et de sensibilisation, notamment via les radios de proximité. Des activités de conseil ont été proposées autour des bonnes pratiques agricoles dans le maraîchage, l'élevage de petits ruminants et l'aquaculture.

Sur le plan des infrastructures, le projet a permis la réalisation de périmètres maraîchers, de forages pour l'adduction d'eau potable et l'abreuvement du bétail, de kits de captage d'eau de pluie (impluviums), d'étangs piscicoles, ainsi que de micro-barrages facilitant le développement de la riziculture et du maraîchage. L'ensemble de ces infrastructures, conçues selon les principes de l'agroécologie et de l'agroforesterie, est alimenté par des systèmes solaires, ce qui garantit leur durabilité tout en respectant l'environnement.

La gestion durable des ressources naturelles a également constitué un axe fort des interventions. Dans une logique participative, six conventions locales de gestion des ressources naturelles et pastorales ont été élaborées ou redynamisées, avec l'implication des communautés, des élus et des services techniques. Cela a permis la mise en défens et la valorisation de 143 hectares de pâturages, renforçant ainsi l'appropriation des enjeux environnementaux par les principaux utilisateurs des ressources. L'application de ces conventions dans plusieurs villages des régions de Ségou et de San a contribué à la sécurisation des champs, à la réduction des vols de bétail et à l'apaisement des tensions entre agriculteurs et éleveurs.

Tout au long de la mise en œuvre, les mesures de prévention contre la covid-19 ont été appliquées et des messages de sensibilisation ont été diffusés auprès des bénéficiaires. Le projet a permis de renforcer la cohésion sociale au sein des groupements, posant ainsi les bases d'un développement durable et apaisé. Il a aussi conforté les relations de confiance entre les populations, les autorités locales et les partenaires techniques.

Enfin, le dispositif de redevabilité de la FAO a été renforcé. En 2023, un partenariat avec l'entreprise Viamo a permis de mettre en place un numéro vert accessible à tous les acteurs. Soixante comités de redevabilité ont été créés dans les CEAP, soit un par village. Aucune doléance majeure n'a été enregistrée, mais le dispositif a permis de faire remonter certaines alertes, notamment sur l'insécurité dans certaines zones. Ce mécanisme a été salué par la mission de supervision du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest de la FAO, qui en a souligné le caractère exemplaire et la pertinence pour d'autres initiatives similaires.

B. PERTINENCE

Le problème

La région de Ségou, avec une population estimée à plus de 3,3 millions d'habitants en 2019, dont 50,53 pour cent de femmes et 48,8 pour cent de jeunes de moins de 15 ans, présente un fort potentiel pour le développement agricole. L'implication accrue des femmes et des jeunes est essentielle pour dynamiser la production agrosylvopastorale et lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'agriculture, qui occupe plus de 80 pour cent des actifs, repose principalement sur la culture du riz, du mil, du maïs, du fonio, de la canne à sucre et du maraîchage. Cependant, avec une production moyenne de 0,8 tonne/hectare, les rendements restent faibles et peinent à couvrir les besoins alimentaires. L'élevage, bien que développé et souvent porté par les femmes, reste vulnérable à l'insuffisance des ressources fourragères et aux aléas climatiques.

Par ailleurs, des problèmes de coordination entravent l'aménagement de certaines zones à fort potentiel comme la plaine rizicole de San-Ouest et les berges du fleuve Bani, où la riziculture et la pisciculture pourraient être mieux valorisées. Depuis plus de trente ans, les effets du changement climatique compromettent les efforts de développement de la région: dégradation des terres par érosion, faible résilience des systèmes de production, déforestation, raréfaction des pluies, perte de la biodiversité et perturbation des repères communautaires.

Les femmes rencontrent des obstacles spécifiques, notamment l'accès limité à des terres fertiles, freiné par des normes sociales, ce qui compromet leur autonomisation économique. Le manque de semences améliorées, l'exploitation excessive du bois et la mauvaise maîtrise de l'eau aggravent la situation.

Des actions d'adaptation s'imposent donc pour renforcer la résilience des populations et sécuriser les moyens de subsistance. À cela s'ajoutent les impacts négatifs de la pandémie de la covid-19, qui a davantage fragilisé les communautés locales.

La réponse

Le projet mis en œuvre par la FAO avait pour objectif de renforcer les capacités des populations bénéficiaires tout en favorisant les échanges d'expériences entre les communautés. Pour ce faire, des entretiens ont été réalisés avec les maires et les anciens relais communautaires des communes partenaires, afin d'identifier les besoins locaux et garantir la cohérence avec les plans de développement économique, social et culturel (PDESC), ainsi qu'avec les orientations du FCM.

Les activités menées par la FAO ont permis le développement de pratiques agrosylvopastorales, telles que la restauration des terres de glaci, la diffusion de techniques agricoles améliorées et l'augmentation des revenus, en impliquant activement les femmes et les jeunes pour accroître la production dans les zones ciblées.

Les réseaux de groupements féminins existants ont joué un rôle clé, facilitant l'adhésion des communautés aux innovations, renforçant la cohésion sociale et améliorant les rendements agricoles. Une attention particulière a été accordée à l'autonomisation économique des femmes, afin de réduire leur vulnérabilité face aux effets des changements climatiques.

La gestion des ressources naturelles a été encadrée par des conventions élaborées de manière participative, impliquant les communautés, les élus, les services techniques, les agriculteurs et les agropasteurs. Ce processus a facilité l'appropriation locale des enjeux environnementaux et renforcé les partenariats public-privé, en mettant l'accent sur l'inclusion des groupes marginalisés.

Parmi les innovations mises en place, les CEAP ont permis aux populations vulnérables d'acquérir de nouvelles compétences agricoles et piscicoles tout en augmentant leurs revenus. Des citernes de récupération d'eau de pluie ont été installées pour soutenir les périmètres maraîchers, les puits pastoraux ou les vergers pilotes, et le système d'impluvium expérimenté à Sikasso a été étendu à d'autres zones d'intervention.

Enfin, la sensibilisation à la covid-19 a été intégrée à toutes les activités impliquant des regroupements, avec la mise en œuvre stricte des mesures de prévention.

C. RÉALISATION DES RÉSULTATS

Impact

Le projet a contribué à l'amélioration des conditions de vie de 600 ménages vulnérables et à leur résilience face aux effets des changements climatiques dans quatre communes de la région de Ségou et deux communes de la région de San.

Il a notamment permis d'améliorer l'accès à des technologies résilientes et durables de mobilisation, de valorisation et de protection des ressources en eau, afin de soutenir la productivité des systèmes de production et de créer des opportunités de diversification des moyens d'existence. Cela a permis une meilleure protection et gestion des ressources naturelles, une amélioration des productions agropastorales, ainsi qu'un renforcement de la production piscicole.

Au cours du projet, des appuis ont également été apportés pour favoriser l'adoption de pratiques et de technologies agropastorales et piscicoles résilientes, dans le but de réduire la vulnérabilité des systèmes de production aux effets des changements climatiques et à la variabilité climatique. À cet effet, des documents de référence pour la gestion des espaces pastoraux et les mécanismes de résolution des conflits ont été élaborés et appliqués, de même que des conventions locales de gestion des ressources naturelles.

Résultats obtenus

Grâce à l'appui de la FAO, des résultats tangibles ont pu être atteints.

Les ressources naturelles sont mieux protégées et gérées

Au cours du projet, 240 leaders ont été formés aux techniques de restauration des terres. Certaines technologies ont ensuite été adoptées et mises en pratique sur le terrain par les membres des CEAP et les ménages bénéficiaires, notamment:

- la mise en œuvre de techniques de zaï (une technique traditionnelle de récupération et fertilisation des sols dégradés);
- la construction de silos à partir de matériaux locaux facilement accessibles, facilitant l'expérimentation du compostage par les bénéficiaires des petits périmètres maraîchers;
- la production et l'utilisation de compost appliqué sur les zaïs dans les champs.

Ces différentes actions ont contribué à l'augmentation des superficies de terres restaurées, qu'il s'agisse de terres agricoles ou d'espaces pastoraux dégradés.



Photo 1: Construction de silo en matériaux locaux facilement accessibles pour l'expérimentation de compostage par les bénéficiaires du PPM d'Adamabougou. (Crédit: ©FAO Mali)

Les productions agropastorales sont améliorées

Le projet a permis l'installation de six périmètres maraîchers au profit de groupements de femmes, sur une superficie totale de 6 hectares. Cette initiative a été rendue possible à la suite d'un processus de sécurisation foncière, ayant abouti à la délivrance de titres de donation de parcelles au bénéfice des exploitantes. Ces aménagements ont contribué à l'amélioration de la production et de la productivité de 451 bénéficiaires directs, dont 438 femmes, soit 97,12 pour cent.

Lors de la campagne maraîchère de 2023, la production totale de gombo enregistrée dans les périmètres maraîchers de Yolo-Wèrè et Koro (commune de Diédougou à Ségou), Adamabougou (commune de Fatiné), Wèrè-Djan (commune de Kamiandougou), Sobala et Sokourani (commune de Niamana à San) s'est élevée à 13 389,5 kg. Une partie de cette production a été consommée par les productrices, tandis que 6 709,5 kg ont été commercialisés sur les marchés locaux, pour une valeur de 1 546 225 FCFA (soit environ 2 535 USD). Les caisses de gestion communautaire des périmètres ont enregistré un montant total estimé à 2 464 500 FCFA (soit environ 4 040 USD).

Plusieurs facteurs ont contribué à ces résultats: la fourniture en temps voulu de semences de qualité, la production de fumure organique et son application adéquate sur les cultures maraîchères, ainsi que l'encadrement technique des bénéficiaires sur le terrain. L'utilisation de la fumure organique a également permis de réduire les déchets ménagers, de diversifier les cultures, d'augmenter la production et d'améliorer la qualité des récoltes.

La sensibilisation et l'information des autorités, des élus locaux et des bénéficiaires ont renforcé l'engagement communautaire autour des activités du projet. Chaque périmètre a été clôturé avec du grillage, permettant de sécuriser les cultures contre les animaux en divagation. Un forage avec château d'eau, alimenté par des panneaux solaires et équipé de pompes, a été installé dans chaque site. Ce dispositif a facilité l'irrigation, notamment pendant les périodes critiques de l'année, tout en réduisant la pénibilité du travail pour les femmes grâce au pompage automatique.

Par ailleurs, la FAO a distribué 6 097 kg de semences vivrières et 29,958 kg de semences maraîchères à 5 175 bénéficiaires dans six villages. Du matériel agricole a également été fourni, incluant 210 binettes, 210 arrosoirs en plastique et 120 pluviomètres. Les bénéficiaires ont également été sensibilisés à la restitution des semences vivrières, fourragères et maraîchères afin d'en faire bénéficier d'autres populations. Ainsi, une quantité totale de 7 435,805 kg a été restituée et redistribuée à de nouveaux bénéficiaires.

Enfin, un appui a été apporté à l'élevage de petits ruminants en faveur de 40 femmes issues de quatre communes du cercle de Ségou (Cinzana, Kamiandougou, Diédougou et Fatiné) et deux communes du cercle de San (Dièguèna et Niamana). Chaque femme a reçu un noyau de trois têtes, composé de deux femelles et d'un bouc.



*Photo 2: Chèvre ayant mise bas le 6 avril 2024 dans le village de N'Djékabougou, commune de Cinzana.
(Crédit: ©FAO Mali)*

La production piscicole est améliorée

Les différentes activités de renforcement des capacités des pisciculteurs ont permis une meilleure maîtrise de l'itinéraire technique de production. L'accès à du poisson de qualité à moindre coût a été facilité grâce à la construction de points d'eau adaptés à la pisciculture, incluant des mares et des bassins de grossissement implantés sur chaque site d'intervention. Ces réalisations ont suscité un vif intérêt auprès des pisciculteurs, qui y voient une opportunité d'augmentation durable de la production piscicole dans la zone du projet.

Par ailleurs, 64 personnes ont été formées à la fabrication d'aliments pour poissons à partir d'intrants locaux, ainsi qu'à la gestion des étangs et des mares. Ces bénéficiaires ont été organisés en comités de gestion dans chaque village, leur permettant de poursuivre les activités au-delà du projet, notamment en collaborant avec d'autres partenaires, garantissant ainsi la pérennité des résultats obtenus. Dans ce cadre, un total de 2 tonnes d'aliments pour poissons et 5 000 alevins, dont 3 000 femelles, ont été distribués pour peupler six étangs et deux mares. Les poissons sont généralement vendus après un cycle de six mois.

Ces actions ont contribué à dynamiser la production piscicole dans les villages, entraînant la création d'au moins 58 emplois directs liés aux points d'eau modernes et aux mares, une augmentation des revenus des bénéficiaires et une amélioration de leur situation nutritionnelle. De manière plus générale, cette production a renforcé la stabilité sociale des ménages en leur permettant de couvrir des dépenses qui, auparavant, étaient difficiles à assumer.

Des documents de référence de mise en défens et valorisation optimale des pâturages naturels et périmètres pastoraux sont élaborés et appliqués

Grâce au suivi rigoureux de l'application des conventions locales portant sur les mises en défens, élaborées dans six villages, et à la mise en place effective des organes de gestion en collaboration avec les collectivités territoriales, le service des eaux et forêts, ainsi que les autorités administratives, des avancées notables ont été enregistrées. La décision préfectorale de création des mises en défens, signée par les préfets de Ségou et de San, a permis de sécuriser une superficie totale de 143 hectares, largement au-delà des 30 hectares initialement prévus.

Le dispositif établi dans chaque village a contribué à protéger ces espaces contre les animaux en divagation et les pressions humaines. Il vise à assurer la conservation et l'utilisation durable de l'environnement et des ressources naturelles des terroirs villageois. Cette approche s'inscrit dans une logique de production durable de biens et services, capable de répondre aux besoins croissants, diversifiés et évolutifs des communautés, tout en préservant les fonctions productives, écologiques et culturelles de ces espaces au bénéfice de la société.

Des conventions locales de gestion des ressources naturelles sont élaborées et appliquées

Le projet a renforcé la confiance mutuelle entre les parties prenantes responsables de la gestion des ressources naturelles, grâce à l'élaboration et la revitalisation participative de six conventions locales de gestion des ressources naturelles et pastorales. Ces conventions ont été mises en place entre les communautés (gestion traditionnelle), les élus (gestion moderne) et les services techniques de tutelle dans les communes de Fatinè, Kamiandougou, Cinzana, Dieguena, Niamana et Diédougou. Chaque mairie dispose d'une copie signée de la convention et d'un manuel de procédure. Ces conventions ont favorisé l'appropriation des enjeux liés à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources pastorales par les principaux utilisateurs de services, qui sont désormais des acteurs clés, activement impliqués dans les décisions concernant la gestion de leur territoire.

Ces résultats ont été atteints grâce à la mise en œuvre de plusieurs produits et activités.

Produit 2. L'unité de coordination mise en place est opérationnelle et démarrage des activités du projet sur terrain

Recrutement et orientation du personnel de l'ONG partenaire de mise en œuvre

La signature du protocole entre la FAO et l'ONG Action couverture et développement (ACD) a marqué le lancement effectif des activités du projet. À la suite de cet accord, l'ONG ACD a mis en place une équipe technique opérationnelle composée d'un

coordinateur, de six conseillers (chacun affecté à une commune pour couvrir les villages ciblés) ainsi que d'une comptable.

Afin de préparer le personnel de terrain à la mise en œuvre des activités, un atelier d'orientation s'est tenu à Ségou du 16 au 21 mai 2022, organisé par la FAO. Y ont participé sept membres de l'équipe, dont le coordinateur et les six agents communaux. Pendant six jours, les participants ont été sensibilisés aux partenaires du projet, à ses objectifs, aux résultats attendus, aux activités prévues, aux zones d'intervention et aux approches méthodologiques. L'ONG ACD a également reçu une formation sur plusieurs volets essentiels: la mise en place d'un mécanisme de redevabilité et de gestion des doléances, l'enregistrement biométrique des bénéficiaires, l'élaboration participative du plan de travail et budget annuel, ainsi que le rapportage sur les activités du projet.



Photo 3: Visite de courtoisie au Gouverneur de la région de Ségou au cours de la mission d'orientation de l'équipe de terrain. (Crédit: ©FAO Mali).

Introduction de l'équipe de l'ONG auprès des acteurs clés

Le personnel de terrain a été officiellement présenté aux gouverneurs et préfets par le biais de correspondances et de rencontres. Les agents affectés aux communes ont également été présentés aux mairies. Cette activité d'introduction des agents auprès des acteurs clés des régions, des cercles et des six communes d'intervention du projet (quatre à Ségou et deux à San) a rassemblé 42 participants, dont six femmes. Ces rencontres ont permis des échanges d'informations fructueux avec les partenaires locaux.



Photo 4: Remise de la lettre d'introduction du conseiller du projet auprès de la collectivité dans la commune rurale de Niamana en présence des élus. (Crédit: ©FAO Mali).

Ciblage et validation des villages d'intervention du projet

Au total, 86 villages ont été sélectionnés comme zones d'intervention du projet pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités prévues dans les six communes ciblées. Cette sélection s'est déroulée du 28 mai au 13 juin 2022, en concertation avec les acteurs clés tels que les mairies, les services techniques et les autorités administratives. Le processus s'est appuyé sur des critères prédéfinis ainsi que sur les documents du PDSEC de chaque collectivité pour identifier et prioriser les villages bénéficiaires ainsi que les sites devant accueillir les infrastructures à réaliser. Les activités de ciblage ont mobilisé 125 participants, dont 26 femmes, dans le cadre de la sélection des sites pour l'implantation des CEAP.



Photo 5: Rencontre pour le ciblage des localités d'intervention dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Cinzana. (Crédit: ©FAO Mali).

Lancement officiel des activités du projet

Le lancement officiel du projet s'est tenu le 26 juillet 2022 à Ségou, dans la salle de conférence de l'hôtel Savane. L'événement s'est déroulé sous la présidence du Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable (MEADD), en présence notamment de l'Agence de l'environnement et du développement durable (AEDD), de la Coordination nationale du FCM, du Gouvernorat de Ségou, des préfets des cercles de San et Ségou, des collectivités bénéficiaires, des services techniques, de la FAO, de l'ONG partenaire ACD, ainsi que de représentants de la société civile et des médias. L'atelier de lancement a réuni 73 participants, dont huit femmes.



Photo 6: Accueil de la délégation officielle de Bamako au Gouvernorat de Ségou. (Crédit: ©FAO Mali)



Photo 7: Lancement du projet le 26 juillet 2022. (Crédit: ©FAO Mali)

Produit 2.1. Promotion de points d'eau moderne pour l'accès à l'eau potable

Activité 2.1.1. Création et/ou la réhabilitation de deux points d'eau modernes (forages solaires, château et borne fontaine)

Le projet a permis la réalisation de deux nouveaux points d'eau modernes, composés de forages solaires, de châteaux d'eau et de bornes fontaines. Grâce à un processus participatif de sélection conduit par l'équipe de terrain, deux localités bénéficiaires ont été retenues: Tatla, dans la commune de Kamiandougou (région de Ségou), et Korobougoura, dans la commune de Dièguèna (région de San).

Un contrat pour l'exécution des travaux a été signé le 17 novembre 2023 entre la FAO et l'entreprise Nouhoun Idrissa Maïga (ENIM). Les travaux ont démarré après l'introduction officielle de l'entreprise sur les sites, en présence des maires et des populations bénéficiaires, les 26 et 28 novembre 2023. Un procès-verbal de remise de site a été signé à cette occasion par l'ONG ACD, l'entreprise, les autorités villageoises et les mairies.

Les travaux ont été achevés et réceptionnés les 25 et 26 mars 2024, en présence de 85 personnes dont 58 femmes. Chaque système d'adduction comprend un forage, un château d'eau, un réseau de distribution et deux bornes fontaines munies de compteurs.

Les populations, les collectivités locales et les autorités villageoises ont exprimé leur grande satisfaction et ont remercié le FCM, la FAO et ses partenaires pour la mise à disposition d'une eau potable, qui contribue à améliorer la santé publique et à réduire la pénibilité des tâches quotidiennes, notamment pour les femmes.



*Photos 8 et 9: Une borne d'eau à Tatla, commune de Kamiandougou, cercle de Ségou. (Crédit: ©FAO Mali).
Un château d'eau à Tatla, commune de Kamiandougou, cercle de Ségou (Crédit: ©FAO Mali).*

Activité 2.1.2. Mise en place d'un comité de gestion autour de chacun de point d'eau moderne (deux comités de gestion)

Deux comités de gestion de 14 membres dont sept femmes ont été mis en place au niveau des points d'eau modernes par l'équipe de terrain avec l'appui des acteurs locaux (maire, chef de village et chefs de ménages). Le comité de gestion de Tatla dans la commune de Kamiandougou, région de Ségou a été mis en place le 4 août 2022 et celui de Korobougou dans la commune de Dièguèna, région de San, le 9 septembre 2022.

Produit 2.2. Promotion de plans d'eau de surface et d'ouvrages de captage d'eau de surface

Activité 2.2.1. Organisation de sessions de sensibilisation et de formation sur les systèmes de collecte des eaux de pluies et introduction d'un kit de captage dans de sites existants à déficits hydriques (PPM; site potager et/ou pour cheptel)

À la suite du processus de sélection des villages disposant déjà d'un périmètre maraîcher protégé, deux comités de gestion ont été constitués, regroupant au total 16 membres dont 13 femmes (soit 81,25 pour cent). Ces comités ont été mis en place le 12 septembre 2022 par l'équipe de terrain, avec l'appui des autorités locales (maires, chefs de village et chefs de ménages). Les villages sélectionnés sont: Niamana-Sobala, dans la commune de Niamana (région de San), avec neuf femmes membres, et Korobougou, dans la commune de Diédougou (région de Ségou), avec quatre femmes.

Chaque comité a bénéficié d'une sensibilisation et d'une formation sur la collecte des eaux de pluie, le nettoyage et l'entretien régulier des équipements, ainsi que sur la période optimale d'utilisation de l'eau de l'impluvium.

Activité 2.2.2. Aménagement de bas-fonds des zones d'épandage des eaux de ruissellement pour le fourrage et la riziculture

L'équipe de terrain a identifié et présélectionné cinq sites potentiellement aménageables dans les villages suivants: Kondogola, Cinzana-village, Sonsorougou (commune de Cinzana, cercle de Ségou); Konosso et Debenso (commune de Niamana, cercle de San). Sur la base des dossiers techniques élaborés et validés par la FAO, un appel d'offres a été lancé en décembre 2022. Ce processus a conduit à la signature d'un contrat avec le Bureau d'ingénierie et de recherche appliquée au développement (BIRAD). Après un diagnostic approfondi sur le terrain, deux sites jugés les plus aptes ont été retenus (un à Ségou et un à San) pour faire l'objet d'études de faisabilité technique.

Les autorités villageoises ont délivré les attestations de donation de terre, et des procès-verbaux de remise officielle des sites ont été signés par les parties prenantes (autorités villageoises, bénéficiaires, collectivités, ACD et bureau d'études). Les études ont ainsi porté sur les sites de Kondogola (commune de Cinzana, Ségou) et Debenso (commune de Niamana,

San), conformément aux prévisions du projet. Le rapport d'étude a été soumis à la FAO le 7 juillet 2022.

Cependant, en août 2023, le maire de Niamana a officiellement informé la FAO, via l'ONG partenaire ACD, de son désistement concernant l'aménagement du site de Debenso, en raison d'un conflit foncier intercommunautaire non résolu.

À la suite de ce désistement, la FAO a signé en juin 2024 un contrat d'exécution avec l'entreprise Triscole pour l'aménagement du bas-fond de Kondogola. Les travaux ont démarré mais ont dû être suspendus temporairement en raison d'inondations exceptionnelles lors de l'hivernage 2024 (juin à septembre), rendant le site inaccessible. Les activités ont repris à la décrue et se sont achevées fin mars 2025.

Les réalisations comprennent un ouvrage central de 50 m de long, avec une épaisseur de 0,5 m, équipé d'un puits et d'un batardeau métallique, ainsi qu'un bassin de dissipation sur toute sa longueur. Une digue de raccordement en parpaings de 1 737,66 m (soit 1,74 km) a également été construite. Bien que modeste du fait de la topographie, l'ouvrage offre un impact économique important, avec une superficie exploitable estimée à 50 hectares pour la riziculture et le maraîchage.

Les communautés locales ont exprimé leur satisfaction et ont remercié le FCM, la FAO et leurs partenaires pour cet investissement inédit dans la zone.



*Photo 10: Vue en plan du microbarrage mixte de Kondogola, commune de Cinzana à Ségou.
(Crédit: ©FAO Mali).*



*Photo 11: Vue en plan du microbarrage mixte de Kondogola, commune de Cinzana à Ségou.
(Crédit: ©FAO Mali).*

Produit 2.2.3. Aménagement de six périmètres maraîchers pour les groupements de femmes

Le projet a permis la réalisation de six petits périmètres maraîchers (PPM) couvrant une superficie totale de six hectares. Ces aménagements ont été rendus possibles grâce à la signature de contrats avec des entreprises, consécutive à l'obtention, en février 2023, des titres de donation des parcelles octroyés par les autorités villageoises au bénéfice des exploitants. Chaque périmètre, d'une superficie d'un hectare, est équipé d'une station de pompage alimentée par énergie solaire. Les travaux ont été menés à bien, à la satisfaction des bénéficiaires, et les réceptions officielles ont eu lieu en juin 2023 en présence de la FAO, de l'ONG ACD, des mairies, des autorités locales et des entreprises chargées de l'exécution.

Les six PPM comptent un total de 451 producteurs, dont 438 femmes, représentant 97,12 pour cent des bénéficiaires. Afin d'assurer une gestion durable des infrastructures, six comités de gestion ont été mis en place entre le 9 et le 27 septembre 2022 par l'équipe de terrain avec l'appui des autorités locales (maires, chefs de village et chefs de ménages). Ces comités ont rassemblé 43 membres, dont 22 femmes (51,16 pour cent). Chaque périmètre est doté de statuts, d'un règlement intérieur, ainsi que d'une caisse de solidarité alimentée par les cotisations des membres après les récoltes, destinée à financer les éventuels entretiens après le retrait du projet.

La composition des comités de gestion des périmètres maraîchers dans chaque village est la suivante:

- Niamana Sokourani (commune de Niamana, région de San): 1 homme et 6 femmes;
- Flasso Bossoni (commune de Dièguèna, région de San): 3 hommes et 4 femmes;
- Wèrè-Djan (commune de Kamiandougou, région de Ségou): 5 hommes et 2 femmes;
- Yolo-Wèrè (commune de Diédougou, région de Ségou): 5 hommes et 2 femmes;
- Adamabougou (commune de Fatiné, région de Ségou): 5 hommes et 2 femmes;
- Boiwèrè (commune de Cinzana, région de Ségou): 2 hommes et 6 femmes.

Les exploitants des PPM ont été formés aux techniques de confection des planches de culture et à l'installation des cultures maraîchères. L'exploitation des six PPM a démarré en 2023. Durant la campagne maraîchère de cette même année, la production totale de gombo enregistrée sur les sites de Yolo-Wèrè, Korobougoura (commune de Diédougou, région de Ségou), Adamabougou (commune de Fatiné, région de Ségou), Wèrè-Djan (commune de Kamiandougou, région de Ségou), Sobala et Sokourani (commune de Niamana, région de San) s'est élevée à 13 389,5 kg. Une partie de cette production a été consommée localement tandis que 6 709,5 kg ont été vendus sur les marchés locaux, générant un revenu de 1 546 225 FCFA (soit environ 2 535 USD). Le montant cumulé des caisses mises en place au sein des PPM est estimé à 2 464 500 FCFA (soit environ 4 040 USD).

Plusieurs facteurs ont contribué à ce succès, notamment la disponibilité à temps de semences de qualité, la production et l'utilisation de fumure organique, ainsi que l'encadrement régulier assuré par l'équipe de terrain. L'utilisation de la fumure organique a permis de réduire les déchets ménagers, de diversifier les cultures, d'augmenter la production et d'en améliorer la qualité. La sensibilisation et l'information des autorités locales, des élus et des bénéficiaires ont également joué un rôle important dans l'engagement communautaire.

Après la récolte, la vente des produits a permis aux femmes maraîchères d'accroître leurs revenus et de contribuer à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des ménages. Certains producteurs ont également fait don d'une partie de leur production à leurs proches. L'activité a favorisé la cohésion sociale au sein des villages. Les femmes bénéficiaires ont notamment exprimé leur satisfaction.

Produit 2.2.4. Installation de deux kits de captage des eaux de pluies

À la suite du processus de sélection des villages bénéficiaires, les travaux d'installation de deux kits de captage des eaux de pluie, composés d'un impluvium de 50 m³ et d'un hangar de 65 m², ont été achevés sur les sites des PPM de Korobougoura, dans la commune de Diédougou (région de Ségou), et de Sobala-Niamana, dans la commune de Niamana (région de San). Ces deux périmètres maraîchers, déjà existants, ont bénéficié de l'appui du projet à travers la fourniture de semences et l'installation de ces dispositifs de captage d'eau, afin de remédier au déficit hydrique observé dans ces zones.

La FAO a signé un contrat avec l'entreprise chargée des travaux en mai 2023. L'introduction officielle de l'entreprise auprès des autorités locales et des bénéficiaires a été réalisée lors de la remise des sites en juin 2023. Les travaux ont été menés à terme, avec une réception provisoire effectuée entre le 10 et le 14 octobre 2023, suivie d'une réception définitive les 25 et 26 mars 2024.

Les deux périmètres ont été exploités par un total de 114 personnes, dont 67,15 pour cent étaient des femmes. Lors des opérations de réception, les bénéficiaires ont exprimé leur gratitude pour le financement de cette technologie innovante, jusque-là inexistante dans leur localité. Ils ont également souligné que cette initiative pourrait désormais servir de modèle dans la région.



Photo 12: Citerne et hangars dans le PPM de Korobougoura (commune de Diédougou, Ségou) à la réception provisoire. (Crédit: ©FAO Mali).



Photo 13: Citerne et hangars dans le PPM de Korobougoura (commune de Diédougou, Ségou) à la réception provisoire. (Crédit: ©FAO Mali).

Produit 2.3. Aménagement de six points d'eau adaptés pour la production piscicole

Activité 2.3.1. Surcreusement et aménagement de mares pour le pastoralisme et la pisciculture

Cinq sites potentiellement aménageables ont été identifiés et présélectionnés dans deux villages: deux sites à Makili, situé dans la commune de Diédougou (région de Ségou), et trois sites à Niamana-Bancouma, dans la commune de Niamana (région de San). Deux comités de gestion, composés de 18 membres dont huit femmes, ont été mis en place en septembre 2022.

Les dossiers techniques, élaborés puis validés par la FAO, ont permis de lancer un appel d'offres en décembre 2022. Ce processus a abouti à la signature d'un contrat avec le BIRAD. Le BIRAD a mené un diagnostic approfondi sur le terrain, à l'issue duquel deux sites ont été retenus comme les plus appropriés pour la réalisation des études techniques de faisabilité.

Les attestations de donation de terres ont été émises par les autorités villageoises. Des procès-verbaux de remise officielle des sites ont été établis et signés par l'ensemble des parties prenantes, incluant les autorités villageoises, les bénéficiaires, les collectivités, l'ONG partenaire ACD et le bureau d'études, au démarrage des travaux.

Les études de terrain ainsi que la conception des ouvrages ont été finalisées, et les dossiers techniques ont été remis en juillet 2023. Pour assurer la viabilité de la mare, soutenir la pisciculture et répondre aux besoins en eau pour le pastoralisme, les études, enrichies par les leçons tirées d'expériences passées, ont conduit à la conception d'un ouvrage intégrant une mare adaptée à l'aquaculture et un forage pastoral équipé de ses accessoires.

Dans le cadre de cette mise en œuvre, la FAO a signé un contrat avec l'ENIM pour l'exécution des travaux à Makili (commune de Diédougou, région de Ségou), incluant le forage pastoral et le surcreusement de la mare. Toutefois, en raison de contraintes budgétaires, les travaux prévus à Bancouma (commune de Niamana) n'ont pas pu être réalisés.



Photo 14: Levée topographique de la mare de Makili. (Crédit: ©FAO Mali).

Activité 2.3.2. Aménagement de six points d'eau adaptés pour la production piscicole

À la suite de l'identification et de la sélection des six localités par l'équipe de terrain, des dossiers techniques ont été élaborés puis validés par la FAO, ce qui a permis de lancer un appel d'offres. Ce processus a conduit à la sélection de l'Entreprise générale d'urbanisme et de distribution pour la construction de six étangs piscicoles en béton. Parallèlement, la FAO a signé un contrat avec la ferme piscicole Boubacar Diallo pour la fourniture de deux tonnes d'aliments pour poissons ainsi que de 5 000 alevins, dont 3 000 femelles, destinés à l'empoissonnement des étangs et des mares.

Activité 2.3.3. Mise en place de comité de gestion pour la production piscicole

En septembre 2022, l'équipe de l'ONG ACD chargée de la mise en œuvre, avec le soutien des acteurs locaux (maires, chefs de village et chefs de ménages), a procédé à la mise en place de huit comités de gestion, dont six pour les étangs piscicoles et deux pour les mares. Les comités des étangs piscicoles ainsi formés comptent 42 membres, dont 18 femmes, représentant 42,85 pour cent, tandis que les comités des mares regroupent 16 membres, avec une participation féminine de 30 pour cent.

Tableau 1: Localités et membres des comités de gestion des étangs piscicoles

Cercle	Commune	Localité	Nombre de membres dans le comité de gestion
Ségou	Cinzana	Sonsorobougou	3 hommes et 4 femmes
	Fatiné,	Papala	3 hommes et 4 femmes
	Kamiandougou	Niguan	4 hommes et 3 femmes
	Diédougou	Yolo	4 hommes et 3 femmes
San	Dièguèna	Dièguèna	5 hommes et 2 femmes
	Niamana	Mansoumana-Niamana	5 hommes et 2 femmes

Activité 2.3.4. Formation des pisciculteurs membres des comités de gestion des mares et étangs piscicoles dans les cercles de Ségou et San

Une formation portant sur la fabrication d'aliments pour poissons à partir d'intrants locaux, ainsi que sur la gestion des étangs et des mares, s'est tenue en mai 2024. Elle a réuni 64 participants, dont 58 membres issus des huit comités de gestion des infrastructures piscicoles situées dans les cercles de Ségou et de San.

La session s'est déroulée à la mairie de Cinzana-Gare et a été organisée en deux phases: une partie théorique, suivie d'une phase pratique durant laquelle les participants ont pu produire eux-mêmes des aliments pour poissons. La formation a couvert un large éventail de thèmes, notamment les techniques de production piscicole, les conditions d'installation et de gestion d'une ferme piscicole, la qualité de l'eau, les espèces de poissons adaptées à l'élevage au Mali, leur régime alimentaire, les critères de choix des espèces, l'empoissonnement,

l'alimentation, le suivi et l'entretien des installations, la récolte, la gestion économique de l'activité ainsi que les techniques de construction des étangs.

À l'issue de la formation, les participants ont exprimé leur satisfaction, soulignant la pertinence des contenus proposés. L'équipe de la FAO a également salué la qualité de l'organisation assurée par l'ONG ACD, en particulier la mobilisation efficace des comités de gestion depuis leurs villages respectifs et l'implication des collectivités, malgré un contexte sécuritaire instable.



Photo 15: Séance pratique pour le mélange des intrants et la fabrication. (Crédit: ©FAO Mali).



Photo 16: Séance pratique pour le mélange des intrants et la fabrication. (Crédit: ©FAO Mali).

Produit 3.1. Formation des leaders dans le cercle de Ségou et de San sur les techniques de restauration des terres

Des sessions de formation et d'appui-conseil ont été dispensées à 120 membres leaders des CEAP, dont 50 pour cent de femmes. Ces formations ont porté sur diverses techniques de restauration des terres, notamment le zaï, les demi-lunes, le cloisonnement, le paillage, le

compostage, les bandes enherbées, le trempage, la microdose, l'association des cultures, l'assolement et la rotation des cultures. Par ailleurs, les membres impliqués dans les périmètres maraîchers ont été formés aux techniques de compostage, à l'utilisation de la fumure organique, à l'installation des cultures et à leur importance. Certains membres des CEAP ont également bénéficié d'orientations spécifiques sur la conduite de l'aviculture.



*Photo 17: Adoption des techniques de zaï et du compost qui est utilisé sur le zaï à Yolo-Wèrè par le CEAP.
(Crédit: ©FAO Mali).*

Activité 3.1.2. Mise en place de parcelles de 0,5 hectare chacune de champ école pour tester les technologies

L'approche CEAP constitue un outil essentiel pour le développement humain et agricole. Ces champs sont des espaces d'apprentissage des bonnes pratiques, facilitant une compréhension intégrée de l'approche écosystémique et agropastorale, à travers divers mécanismes ayant un impact sur l'environnement économique, écologique et social des agriculteurs et éleveurs.

Pour la mise en œuvre des CEAP, la formation des facilitateurs a été la première étape réalisée par l'ONG partenaire ACD auprès de l'équipe de terrain. Cette formation s'est déroulée en deux phases distinctes, chacune accueillant huit participants. La première formation a eu lieu en juillet 2022, et la seconde, de recyclage, en décembre 2023 à Ségou, se concentrant sur les AVEC et la gestion des conflits agropastoraux. À l'issue de la formation initiale, les facilitateurs ont organisé 103 assemblées générales d'information et de sensibilisation dans les villages cibles et auprès des autorités communales, réunissant 2 326 participants, dont 54,21 pour cent de femmes.

Les CEAP ont ainsi été installés, et les programmes d'apprentissage ont été élaborés. Chaque groupe de CEAP a attribué une parcelle pour conduire les activités pratiques d'apprentissage des différentes techniques et technologies enseignées. Au total, 34,25 hectares ont été alloués, dont 28,25 hectares pour les CEAP et 6 hectares pour les groupements de femmes dédiés à la production maraîchère dans les villages cibles. Les activités d'apprentissage se sont poursuivies tout au long du projet.

Un total de 74 CEAP a été mis en place, rassemblant 2 454 membres, dont 1 563 femmes (63,69 pour cent). Afin d'assurer la pérennité du projet, 120 facilitateurs endogènes, dont 54 femmes, ont été formés et serviront de relais après la fin du projet dans leurs communautés. La mise en place des CEAP a généré un dynamisme de regroupement dans les villages d'intervention. Les activités de suivi des CEAP ont continué avec l'appui des facilitateurs.

Les AVEC font partie intégrante de l'approche des CEAP. Un total de 41 AVEC a été créé dans les CEAP, mobilisant une somme totale de 33 214 455 FCFA (soit environ 54 445 USD). Ces fonds ont été utilisés pour financer des AGR pour les membres, tant féminins que masculins. Parmi les principales activités financées figurent les soins infantiles, les frais scolaires, les achats de condiments et les vêtements.

Activité 3.1.3. Suivi et accompagnement technique pour l'adoption des technologies de communication «écoferme» pour 60 groupements CEAP

La mise en place des CEAP a favorisé un véritable dynamisme de regroupement dans les villages d'intervention du projet. Le suivi des CEAP a continué grâce à l'appui des facilitateurs et aux missions de supervision menées par l'équipe de la FAO et de l'ONG ACD. À la suite de la mise en œuvre des activités des CEAP, certaines technologies ont été adoptées et mises en pratique par les ménages et les CEAP sur le terrain, telles que:

- Les techniques de défense et de restauration des sols, ainsi que les techniques culturales, incluant le zaï, les demi-lunes, le cloisonnement, le paillage, le compostage, les bandes enherbées, le trempage, la microdose, l'association des cultures, l'assolement et la rotation des cultures. Un total de 14 400 kg de fumure organique produite par compostage a été utilisée sur le zaï, couvrant une superficie de 3,16 hectares par les ménages et les CEAP.
- L'appropriation de variétés de semences céréalières et maraîchères adaptées aux conditions climatiques locales, distribuées par le projet.
- L'adoption de la construction de silos en murs de banco.

- La production de 118 125 kg de compost, produits par 368 producteurs des CEAP, dont 203 femmes (soit 55,16 pour cent), pour être appliqués sur 23,432 hectares de terres agricoles.
- La pisciculture et l'élevage des petits ruminants.
- La vaccination collective des animaux: en février 2023, les CEAP de Mansoumana et Sokourani ont initié la vaccination des animaux. Cette opération a permis de vacciner 201 têtes contre les grandes maladies contagieuses, avec la participation de 56 personnes, dont 29 femmes. Les membres des CEAP ont exprimé leur sentiment de sécurité face aux maladies contagieuses, en particulier dans un contexte de forte circulation d'autres troupeaux dans la commune. Ils ont compris que le traitement collectif était plus économique, bien qu'il nécessite une entente pour être efficace.

Concernant la synergie d'action et la complémentarité pour le développement local, les membres des CEAP des villages de Nèso et Flasso Bossoni ont décidé de terminer les travaux de surcreusement de leur mare, commencés en mai 2023, mais non achevés avant l'intervention du projet. Ce projet antérieur, financé par l'ONG Caritas, avait permis l'installation d'un château d'eau alimenté par énergie solaire, contribuant à l'amélioration de la pisciculture et à l'abreuvement du bétail.

Enfin, les interventions menées sous cette activité ont conduit à la création de deux groupes WhatsApp: l'un pour la coordination technique de l'équipe de l'ONG ACD sur le terrain, et l'autre pour les CEAP et les autres acteurs. Le groupe WhatsApp des CEAP a montré son efficacité grâce à une interaction dynamique entre les agropasteurs, les facilitateurs et d'autres acteurs. Par exemple, à partir du 15 décembre 2022, des résultats de récoltes issues des expérimentations des CEAP ont été partagés, ainsi que des témoignages et vidéos, permettant aux membres du groupe de prodiguer des conseils et orientations aux facilitateurs. Ce lien WhatsApp a également permis de dispenser périodiquement des rappels à distance aux facilitateurs sur les approches de mise en œuvre des CEAP et des AVEC, et a facilité la transmission d'informations sécuritaires, un enjeu majeur tout au long du projet.



Photo 18: Respect des itinéraires techniques pour le semis de la semence de Niébé fourni par la FAO par CEAP de Fambougou à Cinzana, source équipe de terrain ACD. (Crédit: ©FAO Mali).



Photo 19: Apprentissage des femmes du CEAP sur la confection des planches au niveau du PPM de Boiwèrè, commune de Cinzana, région de Ségou. (Crédit: ©FAO Mali).

Produits 3.2. Mise à disposition de semences améliorées

Activité 3.2.1. Renforcement de la production de 48 producteurs et de la distribution de semences améliorées (2 400 kg d'arachide, 1 200 kg de niébé, 600 kg de sésame, 600 kg de mil et 600 kg de sorgho), résilientes et accessibles aux producteurs ruraux

La FAO a acquis des semences, des matériels et des équipements conformément aux spécifications techniques définies. Elle a ensuite assuré leur acheminement vers les bénéficiaires. Les différents partenaires de mise en œuvre, ainsi que les responsables locaux, communaux et les représentants des comités de gestion et de suivi villageois, ont pris part au processus de distribution afin de garantir la transparence de l'Activité. En tout, 6 117,94 kg de semences, dont 6 097 kg de semences vivrières et 29,958 kg de semences maraîchères, ont été livrées et distribuées aux bénéficiaires dans les six communes d'intervention du projet.

Un total de 5 175 personnes a bénéficié des semences, réparties comme suit:

- 3 493 exploitants, dont 56 pour cent de femmes, ont reçu des semences vivrières et fourragères (3 235 bénéficiaires de semences de céréales et 258 bénéficiaires de semences de fourrage).
- 1 682 exploitants (dont 97,68 pour cent de femmes) ont reçu des semences maraîchères, soit 387 pour la tomate, 598 pour l'oignon et 697 pour le gombo.
- 210 binettes et 210 arrosoirs en plastique ont été distribués aux exploitants maraîchers.

Par ailleurs, le projet a permis d'instaurer un mécanisme de redistribution progressive, permettant d'élargir la diffusion des semences dans les zones ciblées.

Des actions de sensibilisation ont également été menées auprès des bénéficiaires afin d'étendre cette dynamique aux semences fourragères et maraîchères. Ainsi, un total de 3,04 tonnes de semences vivrières, fourragères et maraîchères ont été remises à de nouveaux participants au projet.

Tableau 2: Situation détaillée de revolving des campagnes agricoles 2022 et 2023

Nature des semences	Quantité restituée en 2022	Quantité restituée en 2023
<i>Céréales et fourrage</i>		
Niébé grain	0	1 159,61 kg
Arachide	0	705,05 kg
Sésame	73 kg	164,7 kg
Sorgho	25 kg	486,01 kg
Mil torognon	0	337,96 kg
Maïs	0	150 kg
Niébé fourrager	0	25 kg
<i>Maraîchage</i>		
Gombo	0	7 285,805 g
Oignon	0	125 g
Tomate	0	250 g

Tableau 3: Situation sur le suivi de production des PPM de Yolo-Wère dans la commune de Diedougou en 2023

Spéculations cultivées par les femmes du PPM	Production totale (kg)	Production consommée (kg)	Production vendue (kg)	Valeur production vendue (FCFA)	Valeur production vendue (USD)
Piment	967	514	453	408 150	669
Tomate	1 747	855	892	31 2200	5 115
Aubergine	939	559	380	76 000	125
Feuilles de patate douce	120,2	10	110,2	101 400	166
Total				897 750	1 472

Activité 3.2.2. Accès des producteurs et d'institutions d'encadrement aux informations climatiques permettant de mieux gérer les calendriers agricoles et améliorer la production à travers la distribution des pluviomètres aux groupements et six contrats de diffusion avec les radios locales

Deux spots radio ont été créés pour des diffusions en français et en bamanankan. Ces spots ont été élaborés à partir d'un message-cadre conçu en collaboration avec les responsables des services techniques à Ségou et à San, incluant les départements des eaux et forêts, de l'agriculture, de l'hydraulique, des services vétérinaires, de l'assainissement, des productions et industries animales, ainsi que Mali Météo.

En septembre 2022, cinq contrats ont été signés avec des radios locales couvrant l'ensemble de la zone d'intervention du projet (Radio Damassa de Djeli, Radio Benso de Fatiné, Radio Benkadi de Dièguèna, Radio Toguna de Diedougou et Radio Foko de Ségou). Ces radios ont assuré 128 diffusions, touchant un total de 1 169 480 auditeurs, dont 712 404 femmes (soit 60,92 pour cent). Les émissions ont eu lieu en octobre et novembre 2022. À la demande des auditeurs, qui ont trouvé les thèmes abordés particulièrement intéressants, les cinq radios ont rediffusé ces émissions gratuitement en avril 2023. De plus, les 7 et 8 mars 2024, la Radio Parana a diffusé deux émissions sur les conventions locales et les mises en défens dans un rayon de 100 km autour du cercle de San, atteignant environ 3 000 auditeurs, dont 1 000 femmes.

Le projet a également permis de fournir 120 pluviomètres aux paysans. Ceux-ci ont été installés par les membres des CEAP et les PPM dans les six communes d'intervention, avec le soutien de l'équipe de terrain. Les bénéficiaires ont également été formés pour mesurer les précipitations et partager les informations collectées.

Tableau 4: Répartition des pluviomètres par commune

Région	Commune	Quantité de pluviomètre distribuée
Ségou	Cinzana	22
	Kamiandougou	20
	Diedougou	20
	Fatinè	20
San	Niamana	24
	Dieguena	14
Total		120

Produit 3.3. Aménagement des pâturages et parcours pastoraux et mise en place d'une gestion concertée des ressources pastorales

Activité 3.3.1. Mise en défens et valorisation optimale des pâturages naturels et périmètres pastoraux (30 ha soit 5 ha par commune)

Après les séances d'information et de sensibilisation menées dans les six communes, un état des lieux a été réalisé en 2022 pour évaluer la présence ou l'absence de mises en défens dans chaque commune. En décembre 2023, deux conventions ont été signées entre l'ONG ACD et les directions régionales des eaux et forêts de Ségou et San pour soutenir la mise en œuvre de l'activité. En tout, 143 hectares ont été mis en défens, surpassant ainsi l'objectif initial de 30 hectares, dans six villages: 4 hectares à Ségou (Cinzana, Papala, Nonogon, Nio) et deux à San (Nèso-bambara, Niamana-beledala). Six comités de gestion ont été créés en octobre 2022, regroupant 51 membres, dont neuf femmes, grâce à l'implication active des acteurs locaux (maires, chefs de village et chefs de ménage). Chaque comité assure le suivi de la mise en défens dans son village.

Dans le cadre des conventions signées, les services des eaux et forêts ont collecté des données via des questionnaires et produit des documents. Des ateliers ont été organisés pour valider ces documents, qui ont ensuite été signés par les collectivités locales (maires), les directions régionales des eaux et forêts (Ségou et, San) et les préfets des deux régions. Chaque collectivité détient désormais une décision officielle de création de mise en défens, et les services des eaux et forêts ont élaboré six cartes pour matérialiser chaque mise en défens dans les communes concernées.

En collaboration avec la Direction régionale des eaux et forêts de Ségou, un atelier de regarnissage des mises en défens a eu lieu du 14 au 18 avril 2024, au sein de la Direction régionale de la famille et de l'enfant à Ségou. Cet atelier visait à soutenir les communes d'intervention dans le regarnissage des mises en défens à Fatiné, Diédougou, Cinzana et Kamiandougou, en vue d'une gestion durable des ressources naturelles. L'objectif de cet atelier était notamment d'aider les communes à garantir la conservation et l'utilisation durable de l'environnement et des ressources naturelles des terroirs villageois, afin de répondre aux besoins croissants et changeants des populations tout en préservant les fonctions productives, écologiques et culturelles des terres. Ont pris part à l'atelier les représentants des services techniques, les maires, les délégués des villages, ainsi que le représentant de l'ONG ACD.

Tableau 5: Superficie de mise en défens par village cible

Cercle	Village	Superficie mise en défens (ha)
Ségou	Papala	20
	Nio	40
	Nonogon	31,5
	Cinzana village	25,5
Sous-total Ségou		117
San	Nèso-bambara	9
	Niamana- beledala	17
Sous-total San		26
Total		143

Activité 3.3.2. Appui aux collectivités pour l'élaboration et la redynamisation de conventions Locales (redynamisation d'une convention locale chacune) de gestion des ressources Naturelles (six conventions soit une par commune)

Après les séances d'information et de sensibilisation réalisées dans les six communes, et un état des lieux concernant l'existence ou non d'une convention dans chacune d'elles en 2022, les interventions menées dans le cadre de cette Activité ont consisté à élaborer deux plans d'action pour la redynamisation des conventions locales existantes dans les communes de Diédougou et Niamana. Les travaux de redynamisation de la convention locale dans la commune de Diédougou, située dans le cercle de Ségou, ont eu lieu le 13 mars 2023, avec la participation de 15 personnes, dont six femmes. Pour la commune de Niamana, les travaux ont été organisés le 4 mars 2023, rassemblant 70 participants, dont 19 femmes. Les participants à ces travaux comprenaient des représentants de villages, des membres de la jeunesse, la Coordination des associations et organisations non gouvernementales féminines du Mali (CAFO), des conseillers de villages, des jeunes leaders, le personnel de la mairie et l'agent de l'ONG ACD.

Deux conventions ont été signées entre l'ONG ACD et les directions régionales des eaux et forêts de Ségou et San le 29 décembre 2023, afin de soutenir la mise en œuvre des conventions locales. Les services des eaux et forêts ont collecté des données à l'aide de questionnaires et ont produit des documents. Les ateliers de validation ont permis la signature des documents par les collectivités locales (mairies), les directions régionales des eaux et forêts (Ségou et San), ainsi que les préfectures des deux régions.

Un atelier sur la mise en œuvre de six conventions locales s'est tenu du 19 au 23 avril 2024, au sein de la Direction régionale de la famille et de l'enfance à Ségou. Ont participé à cette rencontre des représentants des services techniques, des maires, des délégués des villages et le coordinateur du projet pour l'ONG ACD. L'objectif de cet atelier était d'accompagner les six communes d'intervention pour une mise en œuvre effective des

conventions locales à Fatiné, Kamiandougou, Cinzana, Dièguena, Niamana et Diédougou, dans le but d'assurer une gestion durable des ressources naturelles.

Produit 3.4. Accroissement durable de la production piscicole et de cheptel

Activité 3.4.3. Appui aux femmes pour l'élevage de petits ruminants, formation et dotation de femmes en noyaux de petits ruminants

Le processus de ciblage participatif des bénéficiaires a permis de sélectionner 40 femmes en 2022. Avant la remise des caprins, une formation a été dispensée à ces 40 bénéficiaires sur les techniques d'élevage. Un contrat a été signé entre la FAO et un prestataire, et les 120 chèvres achetées ont été mises en quarantaine avant leur distribution. Chaque bénéficiaire, issue des différents villages, a reçu un noyau composé de trois têtes d'animaux : deux femelles et un bouc. La distribution des animaux a eu lieu entre le 14 août et le 18 octobre 2023 dans les communes de Fatiné, Kamiandougou, Dièguena, Cinzana, Niamana et Diédougou, en présence des maires, des chefs de village, des représentants des villages, du fournisseur (Groupe Sankoré) et des agents de l'ONG ACD de mise en œuvre du projet.

Un suivi rigoureux des animaux a été effectué par l'équipe du projet. En mai 2024, ce suivi avait permis de constater deux naissances (une dans la commune de Cinzana et une dans la commune de Diédougou), six chevreaux mort-nés (deux dans la commune de Cinzana et quatre dans la commune de Dièguena), et une gestation.

Tableau 6: Situation de la répartition des bénéficiaires

Région	Cercle	Commune	Nom des villages bénéficiaire	Nombre de bénéficiaire
Ségou	Ségou	Cinzana	Fambougou, Sonsorobougou, N'Djékabougou, Kondogola, Cinzana village, Wassadjala, Faléma	7
		Kamiandougou	Weredjan, Kankorogo, Tla, Sorona, Sagnè, Sagnè Wèrè	6
		Diédougou	Collo, Toulouma, Yolo-Wèrè, Nioh, Basi-Wèrè, Sidian	6
		Fatiné	Fatiné Markadougouba, Fatiné Marka, Tatrima, Sossala, Djonfala, N'Dogosso	6
San	San	Dièguèna	Koro Bougoura, Dièguèna, Offienso, Nèssou Peulh, Flasso Bossoni, Goualani	6
		Niamana	Niamana Mansoumana, Niamana Bancouma, Niamana Sobala, Debenso-bambara, Debenso - Kefongo, Niabougou, Togosso-Wèrè, Niamana Sokourani, Fanso Bambara	9
Total		6	40	40

Autres activités

Tenue des réunions techniques du comité de pilotage à Ségou et San

Pour permettre la prise de décision administrative concernant la création des comités de pilotage au niveau de chaque cercle (Ségou et San), l'équipe de terrain a identifié les acteurs clés et préparé deux projets de lettres/décisions de création des comités. Ces projets ont été soumis à la signature des préfets de Ségou et San le 7 octobre 2022. La décision de création pour Ségou a été signée le 28 octobre 2022, et celle pour San le 28 décembre 2022. Une fois les membres des comités de pilotage constitués, quatre réunions ont eu lieu dans les cercles de Ségou et San le 14 et le 16 mars 2023 à Ségou et San, ainsi que le 25 et le 27 octobre 2023 à Ségou et San. Ces comités, présidés par les préfets de chaque cercle, ont réuni 108 participants, dont 11 femmes, représentant l'administration, les services techniques, les élus, la société civile et l'ONG ACD.

Les réunions des comités de pilotage ont permis de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités et des finances du projet dans la zone d'intervention, et de proposer des solutions et recommandations adaptées à la bonne réalisation des activités. Elles ont également facilité le partage d'informations et renforcé l'implication des parties prenantes dans le projet.

Tenue des réunions périodiques sur la mise en œuvre du projet

Plusieurs réunions ont été organisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet, parmi lesquelles:

- Du 2 au 6 mai 2024, une réunion s'est tenue à l'AMAPROS à Ségou avec l'équipe de l'ONG ACD. Les échanges ont porté sur:
 - le rapport final 2022-2024;
 - les activités réalisées ainsi que les rapports de l'administration territoriale et de la décentralisation;
 - les difficultés rencontrées et les solutions proposées;
 - les perspectives post-production agrosylvopastorale face aux effets des changements climatiques.
- Du 9 au 13 avril 2024, une rencontre a eu lieu entre le coordinateur et les conseillers) du projet à l'antenne de l'AMAPROS de Ségou. L'ordre du jour était le suivant:
 - discussion sur les plans d'action trimestriels et annuels;
 - échanges sur les activités réalisées et les rapports de l'administration territoriale et de la décentralisation;
 - identification des difficultés rencontrées et des solutions envisagées.

- Le 4 avril 2024, une réunion a été organisée par le FCM via Teams concernant la production des rapports annuels techniques et financiers, avec la participation des agences des Nations Unies impliquées dans les projets financés par le FCM.
- Le 14 avril 2023, une rencontre s’est tenue dans les locaux de l’ONG ACD à Ségou. Les discussions ont porté sur:
 - l’état de mise en œuvre des CEAP et AVEC dans les villages du projet;
 - la situation des semences distribuées et en cours de distribution;
 - l’avancement des études des bas-fonds et mares;
 - l’administratif et la logistique du personnel de terrain.
- Du 23 au 27 mars 2024, une réunion a eu lieu au bureau de l’ONG ACD à Ségou. Les sujets abordés incluaient:
 - les plans d’action trimestriels et annuels;
 - les activités réalisées et les rapports de l’administration territoriale et de la décentralisation;
 - les difficultés rencontrées et les solutions proposées.
- Dans le cadre de la distribution des 120 petits ruminants aux groupes cibles, deux rencontres ont eu lieu, le 23 juin 2023 et le 21 août 2023, entre le coordinateur du projet de l’ONG ACD et les directeurs régionaux du service vétérinaire de Ségou. Les discussions ont permis de partager des informations et de prendre des dispositions pour assurer la bonne réception des petits ruminants par les femmes bénéficiaires dans les villages d’intervention. À l’issue de chaque rencontre, il a été convenu que l’ONG ACD informe la direction régionale du service vétérinaire de l’arrivée des caprins, et que les agents de terrain soient représentés au niveau des communes.
- Le 28 octobre 2022, une réunion a été organisée par Zoom depuis les locaux de la FAO Mali, réunissant la mission de supervision du Bureau sous-régional de la FAO pour l’Afrique de l’Ouest de la FAO, les bénéficiaires de la commune de Cinzana, l’équipe de coordination du projet FAO, ainsi que l’équipe de l’ONG ACD. Une délégation de 10 CEAP (50 participants dont 11 femmes) a pris part à la rencontre. Les échanges ont porté sur le ciblage des bénéficiaires, les activités menées dans les CEAP/CEP, les besoins des bénéficiaires pris en compte par le projet, ainsi que les infrastructures et les difficultés rencontrées. À la fin des discussions, la mission a exprimé sa satisfaction concernant le processus de sélection et la bonne marche des activités, et a noté l’opérationnalisation du mécanisme de redevabilité (gestion des doléances/plaintes) comme une expérience à capitaliser.

- Le 12 août 2022, suivant la correspondance N° 0392/MEADD/AEDD, une réunion a été organisée par le FCM les 24 et 25 août 2022. Cette rencontre a réuni 12 participants, dont deux femmes, et a permis de faire un état d'exécution du projet.
- Du 12 au 13 juillet 2022, une rencontre a eu lieu entre les agents du projet à Ségou. Sept personnes ont pris part à cette réunion, qui a abordé la mise en œuvre des CEAP, la distribution des kits covid-19, et l'organisation du lancement officiel du projet.
- Enfin, deux réunions Zoom ont été organisées le 8 juin et le 7 juillet 2022 entre la FAO et l'ONG partenaire du projet pour discuter de la mise en œuvre des activités sur le terrain.



Photo 20: Visite d'échange avec la mission du bureau FAO de Dakar (Crédit: ©FAO Mali)

Mission de suivi/supervision achevées durant le projet

Plusieurs missions de suivis et de supervisions ont été menées durant le projet.

Diverses missions de réception provisoire et définitive des travaux des infrastructures ont été réalisées entre 2022 et 2024. Ces missions ont commencé par des visites de courtoisie aux autorités locales, permettant de partager les objectifs du projet et d'obtenir des retours. Par la suite, des séances de travail avec l'ONG ont permis d'évaluer les activités réalisées et de discuter des problèmes rencontrés sur le terrain. Des visites de sites ont été organisées pour observer les infrastructures comme les impluviums, l'adduction d'eau potable, et les étangs piscicoles. Les autorités ont été impliquées dans le processus, permettant de traiter des questions cruciales, telles que l'implication des services techniques et l'avancement des travaux, tout en identifiant des solutions pour surmonter les difficultés. Les bénéficiaires ont également reçu des conseils sur la gestion et l'entretien des ouvrages réalisés.

Une mission de supervision a eu lieu du 13 au 17 avril 2024 et a permis d'évaluer l'état d'avancement du projet dans les communes de Diedougou et Fatiné. Les acteurs locaux ont partagé leurs expériences et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités. Ces échanges ont permis de trouver des solutions concrètes et d'assurer que les activités étaient correctement mises en œuvre. En outre, l'importance d'une coordination renforcée entre les différents partenaires a été soulignée pour garantir la réussite du projet.

Une mission de supervision a été du 5 au 9 mars 2024 menée dans les communes de Cinzana et Kamiandougou. Cette mission a permis de rencontrer les bénéficiaires et d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre du projet. Des discussions ont eu lieu sur les défis spécifiques rencontrés et sur les stratégies pour les surmonter. Cette supervision a permis de garantir que les activités étaient sur la bonne voie et que les bénéficiaires étaient bien soutenus.

Une supervision par l'ONG a eu lieu du 17 au 20 septembre 2023 dans quatre communes des régions de Ségou, notamment Cinzana, Diédougou, Kamiandougou et Fatiné. Cette mission a été l'occasion de rencontrer plusieurs bénéficiaires, d'évaluer les progrès réalisés et de discuter des éventuelles améliorations à apporter. Des recommandations pratiques ont été proposées pour optimiser l'exécution du projet et garantir que les activités se déroulaient de manière efficace.

Une mission de supervision a été conduite dans six communes de la région de Ségou du 7 au 11 mars 2023. L'objectif était de rencontrer les bénéficiaires et d'évaluer l'avancement des activités sur le terrain. Cette mission a permis de mieux comprendre les besoins des communautés et d'assurer une meilleure coordination entre les acteurs du projet.

En raison de contraintes sécuritaires, la mission de supervision sur le ciblage des bénéficiaires, les activités menées, et les besoins exprimés par les bénéficiaires a dû être réalisée de manière virtuelle, avec des échanges organisés depuis les locaux de la FAO à Bamako. Cette mission a eu lieu du 24 au 28 octobre 2022. Un des principaux sujets abordés a été l'identification des bénéficiaires de manière participative et la gestion des doléances à travers un mécanisme de redevabilité. Ces échanges ont permis de recueillir des informations importantes pour ajuster et améliorer la mise en œuvre du projet.

Une mission de supervision a été menée du 13 au 16 septembre 2022 dans diverses communes du cercle de Ségou, incluant Yolo-Wèrè, Sidian, Wèrè-Djan, Niamana-Sokourani, Niamana-Mansoumana, Koro-Bougoura et Dièguèna. Lors de cette mission, des rencontres ont eu lieu avec les chefs de village, les responsables des CEAP, ainsi que les autorités administratives. L'objectif était d'évaluer l'avancement des activités et de proposer des

recommandations pour améliorer la mise en œuvre du projet. Plus de 150 personnes, dont une majorité de femmes, ont participé à ces échanges.

Une autre mission de supervision a couvert six communes d'intervention du projet, à savoir Cinzana, Diedougou, Kamiandougou, Fatiné, Niamana et Dièguèna. Cette mission, qui a eu lieu du 13 au 17 juin 2022, a permis de faire un point sur l'état d'avancement des activités et de proposer des recommandations basées sur les retours des acteurs du terrain. L'équipe a rencontré 80 participants, dont six femmes, pour discuter des progrès réalisés et des éventuelles améliorations à apporter.

Le lancement officiel du projet a eu lieu du 23 au 28 juillet 2022, avec un événement clé le 26 juillet. L'objectif principal était de permettre aux différents acteurs de mieux comprendre les objectifs, la stratégie d'intervention, ainsi que les zones d'intervention du projet. Ce lancement a également permis de recueillir les points de vue des participants et d'informer les autorités locales, les partenaires techniques, et les bénéficiaires des approches de mise en œuvre du projet. Ce moment a été essentiel pour créer un cadre de collaboration avec les différentes parties prenantes et définir les attentes communes pour le développement des régions de Ségou et San.

Sensibilisation des ménages pour l'adoption des mesures barrières contre la covid-19

La FAO a acquis et fourni des kits d'hygiène, qui ont été distribués par l'ONG ACD aux collectivités et aux CEAP. L'équipe terrain d'ACD a mené des séances de sensibilisation dans les villages d'intervention du projet, du 28 juillet 2022 au 30 mars 2024. Au total, 275 séances d'animation et de sensibilisation ont été organisées, touchant 8 190 personnes, dont 4 449 femmes, représentant 54,32 pour cent des participants.



Photo 21: Réception des semences de sorgho, sésame et de kit covid-19 par le maire pour les CEAP de la commune de Dieguena, cercle de San, région de San. (Crédit: ©FAO Mali).

Formation des hommes engagés sur le genre

Les formations et actions de sensibilisation ont favorisé la collaboration entre hommes et femmes, tout en contribuant à développer chez les hommes un respect et une tolérance accrues envers les femmes, notamment en ce qui concerne leur prise de parole lors des rencontres. Les femmes, de plus en plus confiantes, jouent un rôle de leadership au sein des périmètres maraîchers.

Sensibilisation sur le genre et animation théâtrale sur les conditions des femmes

Le genre a été un axe transversal tout au long de la mise en œuvre de ce projet, intégré dans chaque action menée par l'équipe sur le terrain. Afin de renforcer cette approche, l'ONG a fait appel à un consultant pour former l'équipe de terrain sur les enjeux du genre et sa mise en œuvre. Les sensibilisations et animations théâtrales destinées aux groupes cibles ont débuté le 1 mai 2022 et ont perduré tout au long du projet. Ces séances ont eu lieu au sein des 74 CEAP et ont touché un total de 2 454 membres, dont 1 563 femmes, représentant ainsi 63,69 pour cent.

D. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET

Plan de travail et budget

Les activités du projet ont été réalisées conformément au calendrier prévu et au budget initialement alloué. Ainsi, chaque année, l'équipe du projet a travaillé avec les différents partenaires, notamment les prestataires, l'administration et les services techniques, conformément aux chronogrammes. La mise en œuvre des plans de travail a été suivie par la FAO ainsi que par le bureau d'ingénieurs conseils mandaté pour assurer la surveillance et le contrôle de certains travaux d'infrastructure. Des réunions périodiques ont été organisées, de même que des visites de terrain destinées à superviser l'état d'avancement du projet. À l'issue de ces visites, des rapports ont été rédigés et accompagnés de recommandations pertinentes pour garantir une bonne exécution des activités du projet.

Contribution du partenaire fournisseur de ressources

Le PNUD a financé ce projet à hauteur de 1 00 000 USD.

Coordination

L'implication active des hautes autorités, notamment le MEADD, l'AEDD, ainsi que la Coordination nationale du FCM, a permis de sensibiliser les parties prenantes à l'importance du projet, contribuant ainsi à garantir sa bonne mise en œuvre.

Par ailleurs, l'engagement des services techniques, a favorisé leur participation à l'élaboration des messages et spots de sensibilisation diffusés par les radios de proximité. Ces supports ont porté sur les causes, les conséquences et les solutions face aux changements climatiques, ainsi que sur les notions de mises en défens et de conventions locales. À titre d'exemple, en mars 2024, la Radio Parana a diffusé bénévolement deux émissions portant sur ces thématiques dans le cercle de San et ses environs, atteignant environ 3 000 auditeurs, dont 1 000 femmes.

La FAO et son partenaire, l'ONG ACD, ont constitué une équipe dédiée. Un dispositif de coordination participatif et inclusif a ensuite été mis en place, impliquant l'ensemble des parties prenantes: le MEADD, l'AEDD, la coordination nationale du Fonds Climat Mali, la FAO, l'ONG ACD, les gouvernorats, les cercles de Ségou et de San, les services techniques régionaux et locaux, les collectivités territoriales et les communautés bénéficiaires. Ce mécanisme a permis d'orienter la mise en œuvre du projet, d'en apprécier les progrès et d'évaluer ses performances. Les planifications conjointes et les échanges réguliers entre les différents acteurs ont renforcé une compréhension commune des activités, améliorant ainsi leur exécution sur le terrain.

La coordination a été assurée à différents niveaux par les acteurs concernés. Le suivi des résultats a été conduit par la FAO, le Fonds Climat Mali et les membres du comité de pilotage, à travers l'évaluation des aspects qualitatifs et quantitatifs du projet. Ce suivi s'est appuyé sur des réunions de coordination tenues à Bamako, des réunions annuelles des comités de pilotage dans chaque région (suite à la nomination des membres par les préfets de Ségou et de San), ainsi que des visites conjointes de terrain impliquant le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest, les partenaires d'exécution, les autorités locales, la FAO, l'ONG ACD, les services techniques nationaux concernés, le bureau d'ingénieurs-conseils BIRAD et les bénéficiaires.

La FAO a également produit des rapports semestriels et annuels rendant compte de l'état d'avancement des activités par rapport au plan de travail, de la réalisation des produits attendus et des progrès vers les objectifs du projet. Ces rapports ont fait état des contraintes rencontrées (techniques, humaines, financières, etc.) et incluent des recommandations. Ils sont fondés sur la consolidation des rapports fournis par le ou les partenaires d'exécution.

Par ailleurs, un dispositif de redevabilité a été instauré, incluant la mise à disposition d'un numéro vert permettant aux bénéficiaires de faire remonter leurs doléances.

Gestion des risques

L'insécurité récurrente dans la zone d'intervention du projet a représenté un risque majeur, accentuant la vulnérabilité des communautés locales. Ce risque a été géré de manière pragmatique sur le terrain grâce à l'intervention de l'ONG partenaire, des partenaires d'exécution (entreprises et fournisseurs) et des services techniques partenaires, tous reconnus et appréciés dans les zones concernées. Ces acteurs ont notamment mis en place une stratégie de recrutement de personnel local, assurant un suivi étroit des activités. La FAO a favorisé le recours à des prestataires locaux ainsi qu'à des partenaires habilités à intervenir directement sur le terrain pour réaliser les travaux, assurer la fourniture et la distribution des intrants aux bénéficiaires, ainsi que pour conduire les activités techniques d'encadrement et de formation. Par ailleurs, dans certaines localités de San, les missions de supervision ont été effectuées avec des véhicules blindés en coordination avec le bureau du Programme alimentaire mondial (PAM) de Ségou et le Département de la sûreté et de la sécurité (UNDSS).

Par ailleurs, un mécanisme de redevabilité, via la gestion des doléances, a été instauré, permettant de traiter les plaintes des bénéficiaires grâce à un numéro vert dédié. Le suivi à distance a également été assuré par le biais d'applications telles que WhatsApp, facilitant la collecte de témoignages directs des bénéficiaires ainsi que le partage d'informations sécuritaires importantes tout au long de la mise en œuvre du projet.

En outre, des mesures d'atténuation des risques environnementaux ont été mises en œuvre, notamment:

- la sensibilisation et la formation des bénéficiaires à la production et à l'utilisation de biopesticides et de compost à partir de matières locales;
- l'information et la sensibilisation en vue de promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène liées aux différentes activités menées par les bénéficiaires;
- l'engagement de la FAO à ne pas distribuer de pesticides chimiques dans les kits d'intrants maraîchers, sauf en situation d'urgence (notamment en cas de nuisibles ayant atteint un seuil économique), et à déconseiller leur usage.

Visibilité

Les différentes actions de visibilité menées ont largement contribué au succès du projet. Elles ont notamment permis de faire connaître les activités et les résultats à un public élargi, de susciter l'intérêt et le soutien des parties prenantes, ainsi que de renforcer la crédibilité de l'organisation. Parmi les actions réalisées, on peut citer:

- l'établissement de relations avec les journalistes afin de faciliter la diffusion de l'information;
- la réalisation d'entretiens, reportages et émissions sur le projet via les médias, notamment l'Office de radio et télévision du Mali (ORTM) ainsi que des radios privées de proximité dans les cercles de Ségou et de San, avec lesquelles des contrats ont été signés;
- la couverture médiatique du lancement officiel du projet diffusée au journal télévisé de 20 h par l'ORTM;
- la diffusion de messages et spots de sensibilisation par les radios privées locales dans les cercles de Ségou et de San;
- des publications régulières sur les réseaux sociaux de la FAO (via Facebook et Twitter) pour partager actualités, photos, vidéos et témoignages liés au projet;
- la conception et l'installation de panneaux métalliques de visibilité sur les sites des infrastructures réalisées;
- la mise en place d'affiches et de banderoles lors des différents événements du projet;
- l'organisation d'événements communautaires (assemblées) visant à sensibiliser sur l'importance du projet et à mobiliser l'intérêt du public;
- la tenue de journées portes ouvertes pour valoriser les réalisations et produits des CEAP au sein des villages;
- la tenue régulière de réunions de suivi, de coordination et des comités de pilotage, qui ont permis de partager l'état d'avancement avec les parties prenantes et de répondre à leurs questions;
- la production de rapports semestriels et annuels faisant état de la mise en œuvre, des produits et résultats obtenus;
- l'utilisation d'outils de visualisation tels que les diagrammes de Gantt pour représenter l'avancement et les jalons clés lors des réunions.

Enfin, la création de groupes WhatsApp a permis un suivi permanent et facilitant les échanges entre tous les acteurs (bénéficiaires, administration, collectivités, services techniques, société civile, chercheurs, Fonds Climat, FAO et ONG d'exécution). Par exemple, les résultats des récoltes de la campagne hivernale 2022, issus des expérimentations des CEAP, ainsi que des témoignages et vidéos ont été partagés. Cette plateforme a favorisé une meilleure compréhension des réalisations, ainsi que la transmission de conseils et orientations aux facilitateurs, contribuant à l'amélioration des actions sur le terrain et à la diffusion des résultats obtenus.

E. DURABILITÉ

a. Renforcement des capacités

Grâce au projet, les agricultrices et agriculteurs ont adopté des techniques innovantes et intégré des pratiques d'agriculture intelligente dans leur quotidien. Le renforcement des capacités a été soutenu par l'accompagnement des AVEC, des CEAP et des comités de gestion des infrastructures. Par ailleurs, les différentes activités de formation menées auprès des acteurs agrosylvopastoraux et des pisciculteurs ont permis une meilleure maîtrise de l'itinéraire technique de production.

L'engagement des services techniques de l'État, des autorités communales, des comités de gestion et de suivi des activités au niveau de chaque village bénéficiaire, ainsi que des bénéficiaires eux-mêmes tout au long de la mise en œuvre du projet assure la durabilité des activités. La responsabilisation de tous les acteurs a permis de susciter l'approbation et l'adhésion de ceux-ci, et de faciliter l'atteinte des objectifs du projet et la pérennisation de ses acquis.

b. Égalité des genres

Le projet a favorisé la participation féminine, comme en témoigne la forte présence des femmes au sein des CEAP, où elles représentent 63,69 pour cent des membres. Lors de la mise en œuvre des CEAP et des AVEC, 878 hommes ont également suivi des formations aux côtés des femmes. Ces sessions ont intégré une approche genre, visant à sensibiliser les participants aux inégalités entre les sexes, à promouvoir une meilleure répartition des rôles dans les activités économiques et à encourager la prise de décision partagée au sein des ménages et des communautés.

c. Durabilité environnementale

Le projet a promu une gestion durable des ressources naturelles en impliquant activement les communautés, les élus locaux, les services techniques, les agriculteurs et les agropasteurs. Cette démarche participative a favorisé une appropriation locale des enjeux environnementaux et renforcé les partenariats public-privé autour de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources pastorales par les principaux usagers.

En complément, le projet a intégré les principes de l'agroécologie et de l'agroforesterie, tout en introduisant des infrastructures alimentées par des systèmes solaires.

Le projet a réalisé des mises en défens pour protéger des espaces contre les animaux en divagation et les pressions humaines, dans le but d'assurer la conservation et l'utilisation durable de l'environnement et des ressources naturelles des terroirs dans les zones d'intervention.

Le projet a renforcé la confiance mutuelle entre les parties prenantes responsables de la gestion des ressources naturelles, grâce à l'élaboration et à la revitalisation participative de six conventions locales de gestion des ressources naturelles et pastorales. Ces conventions ont été mises en place entre les communautés (gestion traditionnelle), les élus (gestion moderne) et les services techniques de tutelle dans les communes de Fatinè, Kamiandougou, Cinzana, Dieguena, Niamana et Diédougou.

d. Approche fondée sur les droits humains, notamment le droit à l'alimentation et à un travail décent

En renforçant la capacité des populations à accroître leur production agricole, le projet a contribué à améliorer la sécurité alimentaire des communautés bénéficiaires, soutenant ainsi leur droit à une alimentation saine.

e. Durabilité technologique

Le projet a abordé la problématique des changements climatiques sous tous ses aspects, en sensibilisant les communautés aux causes des changements climatiques, en formant les populations et en promouvant des technologies simples, peu coûteuses et facilement reproductibles par les producteurs et productrices.

f. Durabilité économique

Les comités de gestion mis en place autour des infrastructures productives (périmètres maraîchers, étangs piscicoles, mares et barrage mixte) sont pleinement opérationnels et

financièrement viables. Cette organisation garantit la durabilité des acquis du projet et offre aux populations bénéficiaires des perspectives solides de continuité à long terme.

Par ailleurs, les systèmes d'adduction d'eau installés contribuent significativement à l'amélioration durable de la santé et de la nutrition dans les villages ciblés, en réduisant les dépenses liées aux soins de santé et en allégeant ainsi la charge économique des ménages.

Les bénéficiaires ont démontré leur capacité à gérer efficacement les infrastructures et à assurer l'entretien des équipements grâce à un mécanisme de cotisation mis en place entre les membres. Ils ont également acquis une bonne maîtrise des techniques de production et des itinéraires techniques, facilitée par la distribution de semences vivrières et maraîchères améliorées, adaptées aux conditions agroclimatiques locales.

En outre, l'intégration des AVEC au sein des CEAP a permis de renforcer la résilience économique des ménages. Les AVEC créées dans le cadre du projet ont mobilisé un montant total de 56 464 USD. Ces fonds ont servi à financer diverses AGR au profit des membres, hommes et femmes, notamment dans les domaines du petit commerce, de l'élevage, de l'embouche de petits ruminants, mais aussi pour couvrir des besoins essentiels tels que les soins infantiles, les frais scolaires, les condiments et les vêtements.

F. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

ENSEIGNEMENTS TIRÉS – Éléments de succès

Les principaux facteurs de succès issus de la mise en œuvre du projet sont les suivants:

- Une sensibilisation efficace des autorités administratives, des élus locaux, des médias et des bénéficiaires, ayant renforcé leur engagement à soutenir les activités du projet et à en assurer la pérennisation.
- La distribution de semences vivrières et maraîchères de qualité, adaptées aux conditions agroclimatiques locales, aux CEAP, contribuant ainsi à pallier le déficit en semences rencontré par de nombreux agriculteurs.
- La dotation ciblée de femmes en noyaux de caprins, dont certaines femelles ont déjà mis bas, permettant ainsi d'améliorer les revenus et les conditions de vie des ménages bénéficiaires.
- L'introduction d'impluviums dans la zone du projet, facilitant la collecte des eaux de pluie pendant l'hivernage pour une utilisation en saison sèche dans les périmètres maraîchers, en réponse au stress hydrique.

- L’auto-engagement des CEAP dans la lutte contre les maladies animales, favorisé par une dynamique de collaboration locale. À titre d’exemple, une campagne de sensibilisation et de vaccination collective contre les principales maladies bovines a été organisée le 22 février 2023 à Mansoumana et Sokourani, sous la facilitation de l’agent vétérinaire Bakary Koné. L’opération a permis de vacciner 201 bovins et a mobilisé 56 participants, dont 29 femmes.
- Les bons résultats obtenus dans les périmètres maraîchers, salués par les femmes et les collectivités locales, ont contribué à l’amélioration de la sécurité alimentaire, des revenus des ménages et à la réduction de la déforestation liée à la coupe de bois pour la production de charbon.
- L’apparition de jassides (*Empoasca* sp.) sur les plants de gombo a été signalée dans le périmètre de Boiwêrê (commune de Cinzana, cercle de Ségou), ce qui souligne l’importance de renforcer la veille phytosanitaire.
- La reconnaissance de la pertinence des activités par les bénéficiaires, qui les jugent en adéquation avec leurs besoins. Dans certains villages, des producteurs ont même proposé des semences (niébé et arachide) pour soutenir les expérimentations des CEAP, tandis que d’autres ont volontairement participé à des comparaisons entre leurs pratiques et celles des CEAP.
- La création de deux groupes WhatsApp, une innovation facilitant la communication en temps réel entre les acteurs et membres des CEAP, ainsi que l’appui technique à distance. Ces groupes servent à poser des questions, recevoir des conseils d’experts, et échanger sur les succès ou échecs rencontrés ailleurs.
- Une planification conjointe et un partage régulier d’informations entre l’ONG partenaire ACD et la FAO, qui ont renforcé la compréhension commune des activités et amélioré leur mise en œuvre sur le terrain.
- L’opérationnalisation d’un mécanisme de redevabilité, permettant aux bénéficiaires de contacter la FAO pour soumettre des doléances, poser des questions ou exprimer des préoccupations, renforçant ainsi la transparence et l’inclusivité du projet.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS – Obstacles/contraintes

Les principales contraintes rencontrées au cours du projet ont été liées aux difficultés de mise en œuvre de certaines activités en raison d’un climat d’insécurité pesant sur les populations et les équipes. Malgré ce contexte fragile, les équipes et les partenaires ont su adapter leur approche en adoptant un profil discret, tout en respectant les consignes

sécuritaires. Grâce au dispositif de communication et de coordination mis en place, ils ont pu poursuivre les interventions sur le terrain sans interruption significative.

G. MESURES DE SUIVI À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT

Pour capitaliser sur les résultats du projet et en assurer la pérennisation, il est recommandé de garantir la continuité de l'encadrement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, en mobilisant les services techniques pour l'exploitation des périmètres maraîchers, des étangs piscicoles, des adductions d'eau, de l'aménagement des bas-fonds, ainsi que pour l'entretien des mises en défens.

Il convient également de renforcer le suivi de ces activités à travers l'implication active des collectivités locales. Par ailleurs, un effort soutenu doit être déployé pour lutter contre l'insécurité et l'insécurité alimentaire, en développant des stratégies durables qui favorisent la stabilité sociale, le vivre-ensemble et la cohésion communautaire.

H. RÉCIT À DIMENSION HUMAINE

Témoignage de M. D., vice-présidente du comité de gestion du PPM de Yolo-Wèrè commune de Diédougou, région de Ségou

«La venue de ce projet a été un véritable soulagement pour notre village. Au début, nous ne croyions pas à tout ce qu'on nous disait, mais aujourd'hui, les résultats sont visibles, il n'y a pas besoin de commentaire. Nous disposons désormais d'un périmètre maraîcher doté d'un système de forage solaire et de bassins de stockage d'eau pour faciliter l'arrosage de nos planches.

Ma plus grande satisfaction, c'est la culture du gombo, dont les semences de qualité ont été fournies par le projet. Le gombo est un produit très utilisé dans nos sauces. Avant l'arrivée du projet, nous achetions le seau de gombo à 1 000 FCFA (soit environ 1,64 USD), mais aujourd'hui, nous en produisons nous-mêmes et le commercialisons dans le village et lors de nos foires villageoises.

Nous remercions sincèrement le FCM et ses partenaires, la FAO et l'ONG ACD.»



Photo 22: Récolte de gombo. (Crédit: ©FAO Mali).

Témoignage de A.D., exploitante au niveau du PPM Yolo-Wèrè commune de Diédougou, région de Ségou.

«Ce projet a été vraiment bénéfique pour nous, car il a permis d'avoir à proximité des produits maraîchers biologiques. Grâce à leur vente, nous pouvons assurer notre alimentation et couvrir certains besoins familiaux. Avant l'arrivée du projet, après la période hivernale, les femmes se mobilisaient pour chercher des activités de tous types, comme la coupe du bois, l'orpaillage ou le petit commerce. Mais avec cet aménagement, toutes les femmes se regroupent désormais autour d'une même activité. Nous avons été formées aux techniques de production et à l'utilisation des biopesticides, afin de pouvoir traiter les sols et protéger nos plantes contre les insectes ravageurs susceptibles de nuire à la production.»



Photo 23: Exploitante du PPM Yolo-Wèrè, commune de Diédougou, région de Ségou. (Crédit: ©FAO Mali).

Témoignage de K.T., exploitante au niveau du PPM Adamabougou commune de Fatiné, région de Ségou

« Ce projet a été, pour nous les femmes de Adamabougou, un grand soulagement. Il nous a permis d'apprendre la technique de fabrication de silo en matériaux locaux (le banco), facilement accessibles pour faire le compostage et avoir de la fumure organique pour enrichir notre périmètre dont les différentes femmes du village se regroupent actuellement autour de cette activité. Nous avons exploité notre PPM et les récoltes nous ont permis de subvenir à certains de nos petits besoins comme les frais d'habillement, la santé de nos enfants. Les ménages ont aussi consommé une partie de leur production. Nos jeunes filles partent désormais peu dans les grandes villes comme Ségou et Bamako pour les travaux d'aide ménagères. Je remercie la FAO et ses partenaires».



Photo 24: Exploitation d'échalotte dans le PPM d'Adamabougou, commune de Fatiné, région de Ségou (Crédit: ©FAO Mali)

Témoignage d'une habitante de Korobougou commune de Diédougou, région de Ségou

«La venue de ce projet a été un véritable soulagement pour notre village. Au début, nous ne croyions pas à tout ce qu'on nous disait, mais aujourd'hui, les résultats sont visibles, il n'y a pas besoin de commentaire. Nous disposons désormais d'un périmètre maraîcher doté d'un système d'impluvium pour faciliter l'arrosage de nos planches. Ma plus grande satisfaction, c'est la culture de l'oignon, dont des semences de qualité ont été fournies par le projet.

L'oignon, le gombo et la tomate sont des produits très utilisés dans nos sauces. Avant l'arrivée du projet, nous achetions le seau de tomates à 2 000 FCFA (soit environ 3,28 USD), mais aujourd'hui, nous en produisons nous-mêmes, et la vente s'effectue dans le village et lors de nos foires villageoises.

Nous remercions sincèrement le FCM et ses partenaires, la FAO et l'ONG ACD».

Annexe 1

MATRICE DE CADRE LOGIQUE – RÉALISATION DES INDICATEURS

Chaîne de résultats	Indicateurs				Si non réalisé, expliquez pourquoi	Le cas échéant, mesure de suivi à mettre en œuvre
	Indicateurs	Base de référence	Objectif final (<i>valeur attendue à la fin du projet</i>)	Réalisé		
Effet direct L'accroissement de la Résilience des systèmes de production agrosylvopastorale, l'accroissement de l'accès à l'eau et de sa disponibilité en vue d'améliorer la production agricole et piscicole et la stabilité alimentaire. La mobilisation, valorisation et protection des ressources en eau (pour les populations, cheptel, maraîchage, culture irriguée et pisciculture).	Pourcentage d'augmentation de production agricole pour la sécurité alimentaire.	Étude à réaliser.	15 pour cent.	Oui		
	Pourcentage d'évolution des bénéficiaires ayant accès aux ressources en eau pour le maraîchage, l'élevage, et la pisciculture dans les zones ciblées.	Étude à réaliser.	+10 pour cent.			
	Pourcentage de la population/communauté ayant une meilleure connaissance en gestion des ressources en eau, maraîchage et pisciculture.	Étude à réaliser.	+12 pour cent.			
	Pourcentage des bénéficiaires ayant adopté les technologies adaptées de production agricole.	Étude à réaliser.	30 pour cent.			
Produit 2.1 Promotion de points d'eau moderne pour l'accès à l'eau potable.	Pourcentage d'amélioration de l'accès des bénéficiaires à l'eau potable.	Étude à réaliser.	10 pour cent.	Oui		
	Nombre de point d'eau moderne créés/réhabilités.	Étude à réaliser.	2 nouveaux points d'eau.			
	Nombre de comité de gestion mis en place et opérationnel.	Étude à réaliser.	2 nouveaux comités de gestion des points d'eau.			

Chaîne de résultats	Indicateurs				Si non réalisé, expliquez pourquoi	Le cas échéant, mesure de suivi à mettre en œuvre
	Indicateurs	Base de référence	Objectif final (<i>valeur attendue à la fin du projet</i>)	Réalisé		
Produit 2.2 Promotion de plans d'eau de surface et d'ouvrages de captage d'eau de surface.	Pourcentage de leaders formés ayant maîtriser les techniques de captage des eaux de pluies (désagrégé par type d'acteurs, par sexe).	Étude à réaliser.	80 pour cent.	Oui		
	Nombre de leaders formés à la collecte des eaux de pluies (désagrégé par type d'acteurs, par sexe).	0	240 personnes dont au moins 30 pour cent de femmes.			
	Pourcentage d'augmentation de la production au niveau des deux bas-fonds aménagés.	Étude à réaliser.	2,5 pour cent.			
	Pourcentage d'augmentation de revenue chez les femmes exploitantes des PPM mis en place.	Étude à réaliser.	10 pour cent.			
	Nombre de périmètres maraichers aménagés et équipés doté de comité de gestion fonctionnel.	0	6 périmètres d'un ha.			
	Quantité de semences maraîchères distribuées.	0	15 kg (oignon, tomate, choux, gombo).			
Produit 2.3 Aménagement des points d'eau adapté pour la production piscicole.	Nombre de kits installés pour la récupération des eaux de pluies.	0	3 kits de captage des eaux de pluies (citerne avec hangar de de récupérations installés).	En partie	Seulement une marre a été aménagée. La mare de Makili dans la région de Ségou a	
	Nombre de mares aménagés et fonctionnel.	0	2 (1 Ségou et 1 San).			
	Nombre d'étangs piscicoles aménagés et fonctionnels.	0	6			

Chaîne de résultats	Indicateurs				Si non réalisé, expliquez pourquoi	Le cas échéant, mesure de suivi à mettre en œuvre
	Indicateurs	Base de référence	Objectif final (<i>valeur attendue à la fin du projet</i>)	Réalisé		
	Nombre de comité de gestion des étangs piscicoles mis en place et fonctionnels.	0	6		été réalisée et celle de Bancoumana dans la commune de Niamana, région de San n'a pu être réalisée en raison de contraintes budgétaire.	
Produit 3.1 Restauration des terres agricoles dégradées liées.	Pourcentage de leaders formés ayant maîtriser les techniques de restauration des terres (désagrégué par type d'acteurs, par sexe).	0	70 pour cent.	Oui		
	Nombre de leaders formés sur les techniques de restauration des terres.	Étude à réaliser	240			
	Nombre de parcelles de 0,5 hectare consacré au champ école pour tester les technologies.	0	120			
	Superficie de terre dégradée restaurée par les bénéficiaires à travers les technologies promues par le projet.	0	60 hectares.			
Produit 3.2 Mise à disposition de semences améliorées.	Augmentation de rendement des cultures vivrières (mil, sorgho, sésame, niébé, Arachide).	Mil: 750 kg/hectare Niébé: 650 kg/hectare Arachide: 900 kg/hectare Sésame: 300 kg/hectare Sorgho: 800 kg/hectare	Mil: 850 kg/hectare Niébé: 850 kg/hectare Arachide: 1000 kg/hectare Sésame: 500 kg/hectare Sorgho: 900 kg/hectare	Oui		

Chaîne de résultats	Indicateurs				Si non réalisé, expliquez pourquoi	Le cas échéant, mesure de suivi à mettre en œuvre
	Indicateurs	Base de référence	Objectif final (<i>valeur attendue à la fin du projet</i>)	Réalisé		
	Quantité de semences vivrières distribuées.	0	Arachide: 2 400 kg Niébé: 1 200 kg, Sésame: 600 kg Mil: 600 kg Sorgho: 600 kg			
	Quantité de semences vivrières (mil, sorgho, arachide) produites et distribuées par les bénéficiaires.	0	2 tonnes (soit 500 kg de mil, 500 kg de sorgho, 1 000 kg d'arachide).			
	Nombre de pluviomètres installés.	0	120 pluviomètres.			
	Nombre de media impliquée dans la diffusion des informations sur les pluies.	0	6 contrats radios de proximités.			
	Nombre de personnes touchées par les médias (bénéficiaires directes et indirects).	0	Au moins 300 ménages (bénéficiaires et non bénéficiaires).			
Produit 3.3 Aménagement des pâturages et parcours pastoraux et mise en place d'une gestion concertée des ressources pastorales.	Nombre de pâturages et de périmètres pastoraux mis en défens.	0	6			
	Superficie totale de pâturages et de périmètres pastoraux mis en défens.	Étude à réaliser.	30 hectares.	Oui		
	Nombre de convention locale appuyé.	Étude à réaliser.	6			
Produit 3.4 Accroissement durable de la production piscicole et de cheptel.	Pourcentage des pêcheurs formés ayant maîtriser les techniques de production piscicole.	0	80			
	Nombre de pêcheurs formés sur les techniques de production	0	60	Oui		

Chaîne de résultats	Indicateurs				Si non réalisé, expliquez pourquoi	Le cas échéant, mesure de suivi à mettre en œuvre
	Indicateurs	Base de référence	Objectif final (<i>valeur attendue à la fin du projet</i>)	Réalisé		
	piscicole.					
	Nombre de mares et étangs piscicoles empoissonnées.	0	8 dont 2 mares et 6 étangs.			
	Augmentation de revenu monétaire des bénéficiaires à travers la production piscicole.	0	De 0 à 15 000 000 FCFA (soit environ 24 590 USD).			
	Quantité de poisson récolté.	0	10 000 kg de poissons produits.			
	Taux d'amélioration du niveau de revenue des femmes à travers le petit élevage.	0	30 pour cent.			
	Nombre de petits ruminants distribués aux femmes.		120 petits ruminants.			
Autres activités.	Nombre d'étude de référence réalisé.	0	1			
	Nombre de réunions techniques du comité de pilotage tenue.	0	6			
	Nombre de mission trimestriel de suivi du projet réalisé par la FAO.	0	10			
	Nombre d'ateliers de capitalisations tenu.	0	3 (1 par cercle et 1 régionale).	En partie	L'insécurité dans les différentes localités n'a pas permis de réaliser les études.	
	Nombre évaluation finale organisée par le Fonds climat Mali.	0	1			

Annexe 2

DOCUMENTS PRÉPARÉS AU COURS DU PROJET

FAO. 2024. *Rapport annuel 2023 sur l'état d'avancement du programme.* Bamako, Mali.

FAO. 2024. *Rapport d'état d'avancement du programme – 1^{er} semestre 2024.* Bamako, Mali.

FAO. 2024. *Rapport d'état d'avancement du programme – 2^e semestre 2023.* Bamako, Mali.

FAO. 2023. *Publication Facebook: mobilisation de fonds des associations d'épargne et de crédit (AVEC) pour les activités génératrices de revenus pour les femmes.*
[https://web.facebook.com/FAOMali/posts/pfbid02vy9Po7NYhguqxLcwYL7XnQaEGWnzhwNVkSe7hZNCue4herd8T73j2arvLRADaYM6l?_cft_\[0\]=AZWhO036Zk3igvWgpreKiBlsDdJgF0-HiCAVgC48D7vmyJFcRojHF-4cWHKiIoHBzoNvxCTn3WuAMsD9svNQWmWqt96tw4TPbPLNce5GpPbEdkjGFMzByiGa6iThPEb3Vjpk7PVrd6fgV90oRiT-3Gd&_tn_=pour cent2COpour cent2CP-R](https://web.facebook.com/FAOMali/posts/pfbid02vy9Po7NYhguqxLcwYL7XnQaEGWnzhwNVkSe7hZNCue4herd8T73j2arvLRADaYM6l?_cft_[0]=AZWhO036Zk3igvWgpreKiBlsDdJgF0-HiCAVgC48D7vmyJFcRojHF-4cWHKiIoHBzoNvxCTn3WuAMsD9svNQWmWqt96tw4TPbPLNce5GpPbEdkjGFMzByiGa6iThPEb3Vjpk7PVrd6fgV90oRiT-3Gd&_tn_=pour cent2COpour cent2CP-R)

FAO. 2023. *Publication X: mobilisation de fonds des associations d'épargne et de crédit (AVEC) pour les activités génératrices de revenus pour les femmes.*
<https://twitter.com/FAOMali/status/1679176632890793985?s=20>

FAO. 2023. *Rapport annuel 2022 sur l'état d'avancement du programme.* Bamako, Mali.

FAO. 2023. *Rapport d'état d'avancement du programme – 1^{er} semestre 2023.* Bamako, Mali.

FAO. 2023. *Rapport d'état d'avancement du programme – 2^e semestre 2022.* Bamako, Mali.

FAO. 2022. *Interview du représentant de monsieur le ministre du ministère de l'Environnement de l'assainissement et du développement durable au lancement officiel du projet à Ségou (Reportage de la radio Fôkô de Ségou).* Ségou, Mali.

FAO. 2022. *Rapport d'état d'avancement du programme – 1^{er} semestre 2022.* Bamako, Mali.

Radio Foko de Ségou 2022. *Émissions de diffusion des informations agroclimatiques par les radios de proximité.*

Radio Parana de San. 2023. *Magazine : Convention sur le foncier et la protection de l'environnement commune de Djéguena et de Niamana.*

Annexe 3**PERSONNEL DU PROJET**

Fonction	Durée du contrat	
	Entrée en fonction	Fin des fonctions
<i>Personnel national</i>		
Chauffeur	Avril 2024	Avril 2025
Chauffeur	Janvier 2023	Décembre 2023
Assistante des opérations	Janvier 2023	Janvier 2024
Assistant des achats	Janvier 2023	Mars 2023
Agent nettoyage/fleuriste	Avril 2024	Décembre 2024
Coordinateur du projet	Janvier 2023	Janvier 2025
Chauffeur	Avril 2024	Janvier 2025
Spécialiste horticulture	Septembre 2022	Janvier 2025
Assistante administration programme	Avril 2024	Décembre 2024
Assistant logistique	Avril 2024	Juin 2024
Formateur en pisciculture	Avril 2024	Avril 2024
Assistant des opérations	Avril 2024	Janvier 2025

Annexe 4**FORMATIONS ET VOYAGES D'ÉTUDES**

Nombre de participants	Titre de la formation/ du voyage d'étude	Lieu	Date
7 personnes	Formation des agents de l'ONG partenaire sur l'enregistrement biométrique, la redevabilité et les outils de rapportage	Ségou	16-21 mai 2022
8 personnes	Formation des facilitateurs de l'ONG ACD sur l'approche CEAP et la redevabilité	Ségou	Mai 2022
58 personnes, membres des comités de gestions des étangs et mares piscicoles	Formation des pisciculteurs membres des comités de gestion des mares et étangs piscicoles sur la fabrication des aliments poisson à partir des produits (intrants) locaux et la gestion des étangs et mares	Ségou et San	20-24 Mai 2024
240 personnes dont 50 pour cent de femmes	Formation continue des leaders sur les techniques de restauration des terres dans les CEAP	Villages d'intervention dans les régions de San et Ségou	Juillet 2022 à juillet 2023
16 membres dont 13 femmes (81,25 pour cent)	Formation des membres des comités de gestion de deux périmètres maraichers existants sur les systèmes de collecte des eaux de pluies	Niamana -Soba la commune de Niamana, région de San et Korobougoura dans la commune de Diédougou, région de Ségou	Août 2023
451 personnes dont 438 femmes soit 97,12 pour cent.	Formation, accompagnement des groupements de femmes au niveau des périmètres maraichers sur les itinéraires techniques de production maraichères	Niamana sokourani, Flasso Bossoni, Wèrè-Djan, Yelowere, Boiwèrè	2022 à 2023
2 454 membres dont 1 563 femmes (soit 63,69 pour cent)	Formation des membres des champs écoles agropastoraux sur les approches et les activités d'apprentissage pratiques sur les différentes techniques et les technologies enseignées au niveau des CEAP	Dans les CEAP au niveau des villages d'intervention dans les régions de San et Ségou	2022 à 2023

Nombre de participants	Titre de la formation/ du voyage d'étude	Lieu	Date
878 hommes	Formation des hommes engagés sur le genre au niveau des CEAP	Dans les CEAP au niveau des villages d'intervention dans les régions de San et Ségou	2022 à 2023

Annexe 5**ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE PROJET**

Nombre d'unités	Article	Valeur en USD
7	Ordinateurs portables (donation à l'ONG)	9 316